Nations Unies S/PV.5735



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5735e séance

Mardi 28 août 2007, à 10 heures
New York

Président :	M. Gayama	(Congo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	Mme Asmady
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique

Lettre datée du 14 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/496)

07-49196 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Le Président : Je voudrais, dès le début de la présente séance, souhaiter la bienvenue au nouveau Représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sir John Sawers. Je me réjouis à la perspective de collaborer étroitement avec lui aux travaux du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique

Lettre datée du 14 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2007/496)

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Argentine, du Bénin, du Canada, de la Croatie, du Guatemala, du Honduras, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, du Kenya, de la Namibie, de la Norvège, de l'Ouganda, du Portugal, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan, de la Suisse et du Viet Nam des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président : Conformément aux invitations faites par le Conseil en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite l'Ambassadeur Léo Mérorès, au nom du Président de l'Assemblée générale, et l'Ambassadeur Leslie Kojo Christian, Président par intérim du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, à participer au débat sur la question.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je voudrais appeler l'attention sur le document S/2007/496, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à cette séance. Je lui donne à présent la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : J'ai plaisir à me joindre aujourd'hui aux membres du Conseil de sécurité pour ce débat public sur la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique. Monsieur le Président, je vous remercie de votre initiative.

Je tiens à souhaiter officiellement la bienvenue à l'Ambassadeur Ripert, de la France, et à l'Ambassadeur Sawers, du Royaume-Uni, qui ont rejoint le Conseil et l'ONU comme nouveaux Représentants permanents. Je suis sûr que leur expérience considérable sera d'un grand intérêt pour l'ensemble des travaux des Nations Unies, y compris ceux du Conseil.

Depuis que j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général, j'ai fait sans équivoque du règlement des conflits les plus difficiles de l'Afrique ma priorité absolue. En même temps, des efforts accrus en matière de prévention pourraient nous épargner beaucoup de difficultés et de dépenses – au Darfour, en Somalie, en République démocratique du Congo, dans le nord de l'Ouganda, au Sahara occidental et ailleurs.

Nous devons allouer davantage de moyens à la prévention des conflits. Il nous faut également renforcer nos capacités de médiation. Ce n'est qu'à la faveur de règlements politiques que l'on peut résoudre les conflits.

Les conflits gagnent sans cesse en complexité. Les solutions durables appellent donc des approches

multidimensionnelles de plus en plus raffinées. Le système des Nations Unies apporte déjà une contribution considérable à la prévention et au règlement des conflits armés. Pourtant, la complexité croissante des responsabilités que l'on veut nous voir assumer met à rude épreuve les capacités de l'Organisation.

Il nous faut mettre au point de nouvelles approches. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits. Si nous ne nous attaquons pas aux causes profondes des conflits – et si nous n'offrons pas de solutions durables – nous nous retrouverons avec des missions de maintien de la paix sans fin.

En 1998, mon prédécesseur a élaboré un plan visant à traiter ces questions. Il s'est efforcé d'identifier les causes des conflits et de formuler des recommandations pour la promotion de la paix et du développement en Afrique. Mais beaucoup de choses ont changé depuis lors. Je soumettrai sous peu à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale mon rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. À cette occasion, je recommanderai un réexamen global des recommandations de 1998, qui couvrira les engagements pris, les actions entreprises, les progrès réalisés et les enseignements tirés.

Au cours des prochains mois, je ferai également des propositions en vue d'un renforcement des capacités du Département des affaires politiques, dans le but de tirer un meilleur parti de mes bons offices. Je crois à l'engagement et au dialogue, pas à l'affrontement. Il est préférable d'agir de manière préventive avant qu'une crise n'arrive à pleine maturité. Je compte sur l'appui du Conseil à mesure que nous progresserons dans cette voie.

Le Département des affaires politiques a d'ores et déjà pris l'initiative de créer une équipe permanentes d'experts en médiation. Il établit actuellement une base de données globale sur les accords de paix et les enseignements tirés dans le domaine du maintien de la paix. Il a également entrepris des efforts de médiation préventive dans des endroits tels que le Soudan et le nord de l'Ouganda.

Les organisations régionales ont elles aussi un rôle à jouer. Là encore, je pense en particulier au Soudan, où l'ONU travaille en collaboration avec l'Union africaine. Le but est de renforcer nos capacités collectives afin de relever les défis de la paix et de la sécurité en Afrique.

Lorsque le Conseil a adopté la résolution 1769 (2007) sur le Darfour, nous avons entamé une ère nouvelle dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine. L'opération hybride ONU-Union africaine est une entreprise sans précédent qui reflète la volonté de la communauté internationale de mettre fin aux souffrances au Darfour. L'ONU et l'Union africaine ont également établi une collaboration étroite afin de faire avancer le processus politique au Darfour. Encore une fois, le maintien de la paix n'est qu'un début; il faut trouver une solution politique. Mais cela prend trop de temps. La tragédie du Darfour vient nous rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire avant que nous n'achevions notre passage d'une culture de réaction à une culture de prévention efficace.

À cet égard, je vous informe que je me rendrai au Soudan au début du mois de septembre, du 3 au 6. Je veux y aller pour voir en personne les conditions difficiles dans lesquelles les forces opèrent. Je veux également connaître directement la situation tragique dans laquelle se trouvent ceux qu'elles cherchent à aider.

Je tiens à souligner d'emblée que cette visite ne vise pas à réaliser des percées, mais plutôt à consolider ce qui a été fait afin de poser les bases propices à de nouveaux progrès. À Juba, je soulignerai l'attachement de l'ONU à l'Accord de paix global conclu entre le nord et le sud, pierre angulaire de la paix au Soudan. Je tiens aussi à faire montre de solidarité avec nos collègues qui travaillent dans des conditions très difficiles sur le terrain.

Dans le monde d'aujourd'hui, la prévention doit dépasser la simple diplomatie. Les conflits les plus difficiles éclatent lorsque différents facteurs se conjuguent, comme par exemple lorsque des tensions relatives aux questions identitaires au sein d'une communauté viennent s'ajouter à un accès inégal aux ressources politiques et économiques. L'Afrique est particulièrement touchée par ces problèmes, peut-être à cause de la façon dont les frontières coloniales ont été dessinées.

Pour prévenir ou régler de tels conflits, nous devons promouvoir la tolérance et la diversité au sein des sociétés. Les solutions doivent être aussi participatives et représentatives que possible. Cela signifie qu'il faut fournir des conseils sur les cadres constitutionnels, promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit, aider à organiser des élections et consolider les institutions démocratiques, former la

police et poursuivre les efforts de lutte contre la contrebande d'armes. L'ONU apporte son aide dans tous ces domaines par le biais de ses propres programmes et en soutenant des organisations régionales telles que l'Union africaine.

La prévention des conflits et le développement durable se renforcent mutuellement. C'est pourquoi il est fondamental que nous réalisions des progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il nous faut donc intensifier et accélérer nos efforts afin de réduire l'extrême pauvreté, combattre les maladies, promouvoir l'éducation primaire pour tous, assurer un environnement durable et promouvoir la parité entre les sexes. L'autonomisation des femmes n'est pas seulement un moyen de réaliser le développement durable; elle est également d'une importance vitale pour la promotion de la paix et de la sécurité, comme cela est souligné dans la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité.

Il importe de signaler que nous sommes en voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans la plupart des pays en développement, mais pas en Afrique. Pourquoi? Nous avons besoin de réfléchir autrement, d'adopter des approches novatrices pour extirper les nations les plus pauvres de la pauvreté. Ceci signifie en partie qu'il faut traiter des conflits et des problèmes de gouvernance qui touchent tant de pays africains.

Tout aussi cruciale est la nécessité de consolider la paix dans les pays qui sortent d'un conflit – Burundi, Sierra Leone, Guinée-Bissau, Libéria. Dans ces pays et dans d'autres pays fragiles sortant d'un conflit, la consolidation de la paix constitue en fait une mesure de prévention puisqu'elle vise à empêcher une reprise de la guerre. Nous travaillons avec la Commission de consolidation de la paix de l'ONU et avec la Commission des droits de l'homme pour appuyer la réconciliation et les mesures de confiance, mettre fin à l'impunité et consolider la paix.

Selon certaines estimations, depuis les années 90, le nombre des conflits armés dans le monde a diminué de 40 %. Des recherches récentes affirment que les activités accrues de l'ONU dans le domaine du rétablissement et du maintien de la paix et de la prévention des conflits, ont constitué un facteur primordial dans cette diminution. Ceci est encourageant, mais ne suffit pas. De violents conflits continuent d'infliger d'immenses souffrances à un grand nombre de personnes dans le monde, essentiellement des civils. Pour ces victimes, et pour le bien des générations futures, nous nous devons de prendre plus sérieusement le défi de la prévention. Il faut une volonté politique internationale soutenue pour renforcer les mesures de prévention au sens le plus large, et il faut investir suffisamment de ressources dans les tâches diverses et complexes inhérentes à la prévention.

Je suis certain que vous aurez un débat fécond sur cette question on ne peut plus cruciale, concernant laquelle le Conseil a un rôle essentiel à jouer.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Léo Mérorès, Représentant permanent d'Haïti, qui intervient au nom de la Présidente de l'Assemblée générale.

M. Mérorès (Haïti) : J'ai le plaisir de prononcer la déclaration qui suit au nom de S. E. Mme Haya Rashed Al Khalifa, Présidente de l'Assemblée générale.

> « Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour un débat thématique sur son rôle dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique. Je suis heureuse de participer à ce débat en ma qualité de Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, l'Assemblée étant le principal organe délibérant et organe de décision représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens à remercier S. E. M. Pascal Gayama, qui préside le Conseil pour le mois d'août, de m'avoir invitée à prendre la parole au Conseil.
>
> Lors du Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement réunis à New York ont souligné l'importance qu'il y avait à prévenir les conflits armés et réaffirmé solennellement leur détermination à renforcer les capacités de l'Organisation des Nations Unies à cet égard.
>
> Ils ont fait valoir aussi qu'il fallait que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétaire général coordonnent leur action dans le cadre du mandat que leur confie la Charte. Je suis convaincue qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer cette coordination et cette coopération.

La prévention des conflits armés est l'un des buts essentiels de l'Organisation des Nations Unies, et elle est au cœur même de nombre des actions engagées par l'Organisation. La question a été inscrite comme point de l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 2002 et à chaque session depuis lors : on voit bien là que l'importance de ce concept est de mieux en mieux comprise.

En créant la Commission de consolidation de la paix en 2005, l'Assemblée générale a fait un grand pas dans le domaine de la prévention des conflits. L'action de la Commission est un élément central de ce qui est fait pour consolider la paix et empêcher le retour des conflits. Mais ce n'est pas assez. Il nous faut encore renforcer les moyens dont est doté l'ensemble da système des Nations Unies pour la médiation et les bons offices. Il nous faut faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies dispose des outils dont elle a besoin pour jouer ce rôle crucial dans le respect entier de la souveraineté de tous les États Membres.

De même que la prévention des conflits est une tâche multiforme, faisant appel à des mesures d'ordre politique, à des activités humanitaires, à des activités de développement et à d'autres mesures conçues pour répondre à chaque contexte spécifique, une stratégie de prévention, pour réussir, doit faire appel à la coopération de bien des acteurs différents – États Membres, organisations internationales, régionales et infrarégionales –, du secteur privé, d'organisations non gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile.

Mais c'est à chaque État qu'il revient, en dernière analyse, d'assumer la responsabilité de prévenir les conflits. Dans son rapport de 2006 sur la prévention des conflits (A/60/891), le Secrétaire général a noté qu'"une culture de la prévention commence à s'implanter aux Nations Unies" mais qu'"un fossé inacceptable continue toutefois de séparer la rhétorique de la réalité". La priorité des priorités est donc de faire de la prévention des conflits une réalité opérationnelle.

Pour terminer, je veux dire mon espoir que la coopération et la coordination entre les principaux organes des Nations Unies s'intensifient dans ce domaine vital, qui reste au cœur des buts de notre Organisation. »

Le Président : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Leslie Kojo Christian, Président par intérim du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix.

M. Christian (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de consolidation de la paix, je voudrais remercier le Président du Conseil de sécurité de son invitation. Je vais prononcer la déclaration suivante en ma qualité de Président par intérim de la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation de la République du Congo d'avoir organisé le présent débat. Nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général et le remercions de son exposé.

En réponse à la nécessité d'une démarche internationale coordonnée, cohérente et intégrée dans le domaine de la consolidation de la paix, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ont adopté en parallèle des résolutions mettant en œuvre les recommandations formulées dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) au sujet de la nécessité de créer une Commission de consolidation de la paix, en tant que mécanisme institutionnel destiné à relever les défis particuliers auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit. L'objectif ultime de la Commission de consolidation de la paix, tel qu'il est envisagé dans les résolutions portant création de cet organe, est d'aider les pays sortant d'un conflit à jeter les bases de leur relèvement après le conflit et de leur reconstruction, pour leur permettre de connaître une paix et un développement durables, et éviter ainsi de sombrer à nouveau dans la violence.

Parmi d'autres organes spécialisés et groupes de travail qui ont agi sous les auspices du Secrétaire général ces dernières années, je me dois de saluer le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, dont les efforts au cours des 10 dernières années ont aidé à jeter les bases de la création de la Commission de consolidation de la paix. À cet égard, la Commission espère pouvoir bénéficier du riche patrimoine d'expériences novatrices dont dispose cet organe.

Il est particulièrement pertinent que le débat public d'aujourd'hui soit centré sur l'Afrique, dans la mesure où la Commission a jusqu'à présent, au cours de sa première année de fonctionnement, axé ses travaux sur deux pays africains : le Burundi et la Sierra Leone. L'une des principales réalisations de la

Commission a été de maintenir l'attention de la communauté internationale sur les efforts de consolidation de la paix en cours dans ces deux pays. Cela a eu pour effet de susciter parmi les acteurs nationaux et locaux sur le terrain un sentiment accru de responsabilité pour ce qui est d'assurer la paix à long terme.

Par ailleurs, avec le plein appui des gouvernements de ces deux pays, la Commission s'est associée à des acteurs du système des Nations Unies et externes qui participent à la consolidation de la paix dans ces pays pour prêter main-forte aux gouvernements dans l'élaboration de stratégies intégrées en faveur de la consolidation de la paix. Nous avons bon espoir qu'il sera possible d'assurer une meilleure cohérence des efforts internationaux et de mobiliser des ressources accrues autour de ces stratégies.

En outre, grâce à l'examen du Burundi et de la Sierra Leone par la Commission, le Secrétaire général a annoncé cette année qu'il allouerait à chacun des deux pays une enveloppe de financement de 35 millions de dollars, issue du Fonds pour la consolidation de la paix, à l'appui de leurs priorités en matière de consolidation de la paix.

Nous nous félicitons des résultats du premier tour des élections en Sierra Leone et du fait que ce scrutin se soit déroulé dans la liberté et la transparence. Tous nos vœux accompagneront le peuple sierra-léonais au moment où il se rendra aux urnes pour le second et dernier tour, dans l'espoir que les progrès réalisés ce jour seront renforcés, en collaboration avec la Commission, dans le relèvement après le conflit.

La Commission a aussi un rôle important à jouer dans l'élaboration de visions stratégiques d'ensemble concernant l'action de l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits, notamment pour ce qui est de veiller à ce que de telles stratégies tiennent compte des priorités relatives à la consolidation de la paix. Ainsi, les efforts de prévention et de règlement des conflits peuvent aider à prévoir et prévenir les risques de reprise des conflits.

Dans le cadre de son mandat, la Commission œuvre au renforcement de la coordination entre tous les acteurs concernés, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONU, afin d'axer l'attention sur les efforts de reconstruction et de renforcement des institutions nécessaires au relèvement après le conflit, et de rassembler toutes les parties prenantes et réunir les ressources requises pour la consolidation de la paix. En effet, la consolidation de la paix est une partie intégrante du renforcement des capacités de prévention et de règlement des conflits de l'ONU, et nous espérons que la Commission pourra améliorer de façon notable les efforts de la communauté internationale visant à empêcher des pays de sombrer dans un conflit, ou de voir renaître un conflit, comme le prévoient les résolutions qui lui ont donné naissance.

À cet égard, il importera d'accroître la coopération et le dialogue entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. En effet, l'une des questions que nous espérons pouvoir traiter dans le courant de l'année prochaine est celle de savoir comment la Commission peut optimiser ses échanges avec le Conseil, ainsi qu'avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, notamment en vue de l'élaboration des mécanismes les plus adaptés en matière de fourniture de conseils, conformément aux dispositions des résolutions qui lui ont donné naissance. Il pourrait s'avérer utile que la Commission et le Conseil aient des échanges à intervalles réguliers, y compris sous la forme d'un participation à des séances telles que ce débat public. Le débat public organisé cette année par le Conseil, au cours de la présidence de la délégation russe, a illustré l'attachement du Conseil à trouver des moyens de renforcer l'efficacité de la Commission de consolidation de la paix.

Le premier rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix (S/2007/458), qui sera débattu par l'Assemblée générale et également remis au Conseil de sécurité pour examen dans le courant de cette année, illustre certaines des difficultés rencontrées et réalisations obtenues par la Commission de consolidation de la paix dans sa première année de fonctionnement. Nous espérons que le contenu du rapport sera une source d'idées permettant de peaufiner le mandat de la Commission de consolidation de la paix.

Le Président : Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leur déclaration à cinq minutes au maximum, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version résumée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

M. Suescum (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je voudrais dire combien je suis honoré de pouvoir souhaiter la bienvenue en cette salle au Secrétaire général. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Mérorès intervenant au nom de la Présidente de l'Assemblée générale et à l'Ambassadeur Christian, qui représente le Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix. Bienvenue à toutes ces personnalités. Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous remercier et vous féliciter, ainsi que votre délégation, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important.

La responsabilité du règlement des différends et de la prévention des conflits incombe en premier lieu, en tant que principe fondamental de l'Organisation des Nations Unies, aux États parties à un litige. Parvenir à la paix dépend néanmoins en grande partie de notre engagement en faveur de l'architecture de sécurité collective dont nous avons fait de l'Organisation des Nations Unies le centre. Le Conseil et l'Assemblée générale doivent redoubler d'efforts pour faciliter le succès des mesures prévues au Chapitre VI en matière de règlement pacifique des différends, compte tenu des conséquences humaines d'un conflit.

Contrairement à ce qu'affirme une phrase bien connue, les conflits ne constituent pas la diplomatie par d'autres moyens. Ils sont au contraire le résultat de l'échec de la diplomatie, ou d'un dialogue entrepris sans intentions sérieuses. L'accroissement du nombre de missions de maintien de la paix représente un indicateur inquiétant d'une incidence croissante de tels échecs. Aussi bien l'Assemblée générale que le Conseil peuvent et doivent renforcer les mécanismes de prévention et de règlement pacifique des conflits.

Dans le cas de l'Afrique, une coopération systématique entre l'ONU et l'Union africaine est d'actualité. Le rôle dévolu par le Chapitre VIII de la Charte aux groupements régionaux s'est récemment vu renforcer par des accords réciproques entre ces parties. Ces accords témoignent de l'apparition au sein de l'ONU d'une culture de la prévention, qui a permis l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes. Mais il existe encore un fossé entre les aspirations et la réalité.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, aujourd'hui et également dans son rapport (S/2001/574) du 7 juin 2001 sur la prévention des conflits armés,

> « l'action de prévention prendra toute son efficacité si elle est entreprise au tout début d'un conflit. L'un des objectifs principaux de cette action devrait être de s'attaquer aux causes socioéconomiques, culturelles, environnementales, institutionnelles et autres causes structurelles profondes » (*S/2001/574, résumé*)

Il est regrettable que les actions du Conseil de sécurité abordent généralement ces causes pour la première fois lors de la phase de postconflit, dans le cadre de missions intégrées ou par l'intermédiaire de la Commission de consolidation de la paix. Le moment est venu d'envisager l'opportunité d'élargir, de reformuler ou de coordonner les mécanismes existants afin d'augmenter la fréquence de nos activités préventives.

Enfin, je voudrais évoquer, de façon générale, certains thèmes qui revêtent une importance particulière pour la prévention des conflits en Afrique.

Il importe de redoubler d'effort dans l'application de la résolution 1325 (2000). Si des mesures concrètes ne sont pas prises pour accroître la participation des femmes en tant que parties prenantes dans la prévention des conflits, qu'il s'agisse d'y contribuer ou d'en recueillir les bienfaits, nous nous priverons des bons offices d'un segment de la population qui, étant fréquemment les premières victimes des ravages de la violence, peut très utilement mettre son expérience au service de la prévention.

De même, la justice est un élément essentiel de la paix, de la réconciliation et de la prévention des conflits. En conséquence, nous insistons sur le fait que gouvernements et acteurs politiques doivent renforcer et respecter les institutions indispensables à l'état de droit, et coopérer pleinement au travail réalisé par les tribunaux internationaux.

Enfin, en particulier en Afrique, la coopération internationale est fondamentale pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et l'éliminer.

M. Chávez (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, comme d'autres l'ont fait avant moi, souhaiter la bienvenue à nos invités d'aujourd'hui, à savoir le Secrétaire général, les Ambassadeurs d'Haïti et du Ghana qui représentent respectivement l'Assemblée générale et la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les nouveaux

représentants de la France et du Royaume-Uni, que je salue.

Comme nous le savons, les questions africaines occupent la plus grande partie de notre ordre du jour. C'est pourquoi nous nous félicitions de l'initiative de proposer cette nouvelle réflexion du Conseil de sécurité sur ses liens avec l'Afrique, en particulier en matière de prévention et de règlement des conflits, réflexion que nous voulons centrer sur les causes structurelles profondes de ces conflits, ainsi que sur les outils dont dispose le Conseil de sécurité pour les prévenir et s'y attaquer.

La pauvreté et l'exclusion économique, sociale, politique, ethnique et religieuse sont les principaux facteurs de la violence, de l'instabilité et de la fragmentation nationale en Afrique. Le dysfonctionnement de l'économie, les différends relatifs aux ressources naturelles, exacerbés par un contexte d'hétérogénéité sociale ou culturelle, et la corruption qui entache la gestion des affaires publiques ont achevé de ronger le tissu social et les capacités de l'État de fournir des services de base et d'exercer son autorité sur son territoire, précipitant nombre de ces sociétés dans de violents conflits civils, dont chacun connaît les résultats dévastateurs.

En conséquence, le Pérou considère que c'est seulement en menant efficacement à bien une tâche de prévention en Afrique que nous pourrons continuer d'accorder une attention continue aux besoins les plus élémentaires de sa population et assurer la viabilité à long terme de ses économies. Il est absolument essentiel que l'Afrique réalise les objectifs du Millénaire pour le développement et commence à tirer avantage de son intégration dans l'économie mondiale. Dans l'accomplissement de cette tâche, la responsabilité principale incombe aux gouvernements africains. Les institutions financières internationales et les principaux pays donateurs ont également le devoir et la tâche difficile de les aider de façon constante et efficace. Pour sa part, le Conseil de sécurité doit tenir compte de ces causes structurelles dans les mesures qu'il prend, notamment les opérations de maintien de la paix.

Outre les pouvoirs que lui confère la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité dispose d'instruments multiples pour garantir sa capacité de prévenir les conflits. La résolution 1625 (2005) énumère ces instruments aussi divers que l'alerte rapide de la part du Secrétaire général, le suivi des initiatives relevant de la diplomatie préventive ou l'importance d'examiner les stratégies de prévention efficaces et de grande envergure, qui concernent tant le secteur de la sécurité que les domaines économique, social et humanitaire, la gouvernance et les droits de l'homme dans des pays qui sont confrontés à des crises. Il s'avère également nécessaire de renforcer la capacité des groupes de la société civile à cette fin.

Sur le plan pratique, il sera possible d'apporter une contribution indirecte mais efficace en unissant les efforts de formulation et de mise en œuvre des politiques déployés, d'une part, par les programmes, fonds et organismes du système et, d'autre part, par les organes de l'ONU qui définissent leurs mandats. Ainsi, les opérations de maintien de la paix et les bureaux spéciaux chargés de consolider la paix, tels que ceux qui existent au Libéria et en Sierra Leone, permettent de tirer des enseignements positifs pour le continent africain. D'autres exemples de cette façon de faire figurent dans le mécanisme de médiation en cas de conflits dont s'est doté le Département des affaires politiques, ainsi que dans divers mécanismes d'alerte, y compris le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et des atrocités de masse.

Ces instruments ne doivent pas nous faire oublier que, comme l'énonce la Charte des Nations Unies, et comme le Pérou l'a réaffirmé à diverses reprises, dans la prévention et le règlement des conflits, le Conseil de sécurité doit également prévoir dans les accords régionaux l'un de ses mécanismes les plus efficaces. En ce sens, nous apprécions que l'Union africaine et en particulier son Conseil de paix et de sécurité aient renforcé leur pertinence et leur validité, ce qui démontre que les pays africains sont les premiers à chercher une solution à leurs problèmes. Au cours des derniers mois, en plus du rôle qu'il a joué pour tenter de mettre fin au conflit dévastateur qui sévit au Darfour, nous pouvons mentionner d'autres contributions, telles que l'initiative prise par l'ancien Président du Mozambique pour parvenir à un accord entre l'Ouganda et l'Armée de résistance du Seigneur, ou l'intervention du conseil des sages lors des récentes élections en République démocratique du Congo. D'autres mécanismes sous-régionaux africains ont également joué un rôle actif dans ces tâches. Un cas récent est la médiation du Président du Burkina Faso, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans le conflit en Côte d'Ivoire et la signature de l'accord de Ouagadougou.

Le règlement des conflits, y compris la prévention des conflits, nécessite des mesures concrètes afin de limiter les conditions matérielles qui facilitent l'installation de la violence armée au sein de ces sociétés. C'est pourquoi il est nécessaire de lutter de façon résolue contre l'exploitation illicite des ressources naturelles, qui finance les mouvements armés, en mettant en œuvre des mécanismes de certification concernant d'autres produits, à l'instar du Processus de Kimberley qui concerne les diamants.

Un des nombreux problèmes auxquels il convient de s'attaquer est le commerce illicite des armes légères, qui a fait l'objet d'une déclaration présidentielle (S/PRST/2007/24), adoptée en juin dernier. Nous sommes convaincus que cette déclaration encouragera une action déterminée visant à prévenir, combattre et éliminer ce trafic, et à mettre en place un instrument international contraignant, qui permettra d'éviter la situation actuelle d'impunité et de fuite des responsabilités.

Comme on peut le constater, les mandats et les pouvoirs nécessaires pour prévenir les conflits et contribuer à leur règlement existent. Cependant, il faut également prendre tant des mesures concrètes et efficaces qui s'attaquent aux problèmes structurels à l'origine de nombre de ces conflits que des actions visant à remédier à l'éclatement d'un conflit ou à éviter que des conflits ne dégénèrent en situations de violence généralisée ou à dissuader certains d'enclencher ce phénomène. Ce sont là les défis que nous devons relever en Afrique pour surmonter les conflits actuels, mais surtout pour préserver les générations futures du fléau de la guerre.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence congolaise d'avoir organisé ce débat important et opportun, et nous nous félicitons de la présence du Secrétaire général.

Ce mois même, le Conseil a autorisé la mission de la paix la plus importante de son histoire. Nous préparons actuellement le lancement d'une présence internationale multidimensionnelle au Tchad et dans la République centrafricaine. La communauté internationale a lutté pour accumuler les ressources permettant de répondre de manière appropriée à la crise en Somalie. Dans l'intervalle, plusieurs opérations de maintien de la paix, qui coûtent des milliards de dollars tous les ans, ont été déployées dans le monde. Nombre de ces coûts auraient pu être épargnés s'il y avait eu un mécanisme efficace de prévention des conflits.

Néanmoins, toutes les dépenses de l'ONU sont négligeables par rapport aux pertes en vies humaines, aux souffrances et à la destruction qui auraient pu être empêchées, au moins partiellement, s'il y avait eu un mécanisme opérationnel de prévention des conflits. Nous appuyons donc tous les efforts entrepris, comme l'a dit le Secrétaire général, visant à passer de la culture de réaction à la culture de prévention au sein du système des Nations Unies.

La résolution 1625 (2005) a établi un programme ambitieux qui a été partiellement mis en œuvre. Nous pensons donc que la prévention des conflits devrait être examinée plus sérieusement au cours des réformes du système des Nations Unies, en général, et du Secrétariat, en particulier, qui sont actuellement menées. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faut créer de nouvelles institutions ou adopter de nouvelles procédures bureaucratiques. Cependant, le système des Nations Unies devrait accorder une attention beaucoup plus soutenue aux différentes dimensions de la prévention des conflits. Le Conseil a récemment fait la preuve de ses qualités de dirigeant à cet égard en débattant des diverses questions liées à la prévention des conflits, telles que la réforme du secteur de la sécurité, la sécurité de l'énergie, le changement climatique, les ressources naturelles et les conflits.

Pour notre part, nous sommes heureux d'informer le Conseil que le débat sur la réforme du secteur de la sécurité, qui a eu lieu en février, aura un suivi en Afrique d'ici à la fin de l'année. Un séminaire régional sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique, organisé conjointement par l'Afrique du Sud et la Slovaquie, aura lieu au Cap en novembre prochain.

Nous pensons que de tels débats thématiques devraient devenir partie intégrante des délibérations des autres organes des Nations Unies également. En outre, il convient de prendre de nouvelles mesures, sur une base plus opérationnelle, pour parvenir à une cohésion et une coopération renforcées entre les différentes parties des Nations Unies dans le domaine de l'évaluation des risques, des meilleures pratiques et de la planification des politiques. Nous savons, Monsieur le Secrétaire général, que nous pouvons compter sur vos qualités de dirigeant à cet égard dans le contexte de la réforme du Secrétariat et des efforts déployés pour assurer la cohérence à l'échelle du système.

En outre, il est clair qu'il convient de renforcer la coopération des Nations Unies avec les organisations

régionales et sous-régionales qui peuvent apporter une aide précieuse et donner rapidement l'alerte grâce à leur expertise et à leur connaissance de la situation actuelle sur le terrain. D'autre part, la contribution des organisations régionales est normalement indispensable dans le cadre des efforts de médiation visant à la prévention des conflits.

Enfin, mais cela n'est pas le moins important, tous ces efforts ne peuvent remplacer l'impulsion et le travail des autorités nationales qui assument la responsabilité principale en matière de prévention du conflit. Le Sommet mondial de 2005 a codifié la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, du nettoyage ethnique et des crimes contre l'humanité. Cette responsabilité incombe à chaque État et impose la nécessité de prévenir ces crimes en mettant en œuvre les moyens appropriés et nécessaires.

La Slovaquie est fermement convaincue que cette responsabilité peut être assumée au mieux en adoptant et en mettant en œuvre les politiques qui se sont avérées efficaces à cet égard dans de nombreux pays, y compris le nôtre. Ces politiques impliquent la mise en œuvre et le respect stricts des normes relatives aux droits de l'homme, des principes démocratiques, de la primauté du droit et de la bonne gouvernance reconnues par la communauté internationale, y compris une bonne gestion des richesses nationales et la réforme du secteur de la sécurité. La mise en œuvre de ces principes a aidé à rendre notre continent stable et sûr. Nous croyons en l'applicabilité universelle de ces principes et nous sommes donc convaincus qu'ils aideront l'Afrique à s'engager sur la voie de la paix et de la stabilité, comme ils y ont aidé l'Europe.

Enfin, la responsabilité de protéger signifie également que lorsque les capacités nationales et les qualités permettant de faire face à de graves menaces sont insuffisantes, la responsabilité d'identifier les risques éventuels et de demander l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale incombe principalement aux autorités nationales.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : L'augmentation sans précédent des engagements des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix – considérés, de manière justifiée ou non, comme des activités qui sont entreprises sans se préoccuper beaucoup de la possibilité de les prolonger – rend les réflexions d'aujourd'hui sur la question de la prévention des conflits plus opportunes que jamais. L'Italie est donc reconnaissante à la présidence congolaise des efforts qu'elle déploie afin d'encourager cette réflexion, tant aujourd'hui que par sa présidence du groupe de travail, et salue la participation du Secrétaire général à ce débat.

L'Italie appuie pleinement la déclaration qui sera faite par la présidence portugaise de l'Union européenne, et aimerait, à titre national, faire quelques observations complémentaires.

Il y a des limites objectives à l'action du Conseil dans le domaine de la prévention, qui sont liées au fait que l'ordre du jour du Conseil est dominé par les événements actuels, pour ne pas dire les urgences. Pour reprendre une expression que l'on entend souvent sans cette salle, le Conseil est « le pompier qui éteint les incendies ».

Cela dit, le Conseil peut également faire beaucoup pour contribuer aux efforts de prévention des conflits de la communauté internationale.

Premièrement, il peut établir des directives appropriées permettant de préciser son action. Les mesures prises par le Conseil pour appliquer la résolution 1625 (2005) doivent partir de la reconnaissance du fait que la responsabilité principale en matière de prévention des conflits repose sur les États Membres. L'expérience du continent africain démontre que la condition préalable absolue de tout changement est la volonté politique des acteurs nationaux, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit. Le Conseil doit encourager et appuyer les efforts des acteurs nationaux.

L'action du Conseil doit également émaner d'un partenariat clairement défini entre les Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales qui opèrent dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, ainsi que d'une promotion active du principe du contrôle régional. Selon nous, cette promotion doit viser à un développement équilibré des capacités des organes régionaux et sous-régionaux. À cet égard, nous pensons que le paragraphe 7 du communiqué conjoint signé à la fin de notre mission à Addis-Abeba, qui situe notre partenariat avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans un cadre global allant de la prévention à la consolidation de la paix et à la reconstruction, peut se révéler particulièrement utile. Le communiqué souligne à juste titre la valeur stratégique de la mise en œuvre du cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.

À cet égard, nous nous félicitons des exemples récents et novateurs de coopération avec l'Union africaine, notamment la Mission de l'Union africaine au Soudan et la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie, ainsi que de la décision du Conseil de déployer une opération hybride au Darfour.

Deuxièmement, la prévention des conflits devrait être un effort collectif mené par l'ensemble du système des Nations Unies, et je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Assemblée générale qui a jeté les bases de nos travaux communs, notamment par le biais de sa résolution 57/337. Je me félicite également de la participation des présidences de l'Assemblée générale et de la Commission de consolidation de la paix, représentées par M. Mérorès et M. Christian.

Quant au rôle particulier du Secrétariat de l'ONU, l'Italie considère que le Conseil devrait essentiellement et avant tout travailler en liaison étroite avec le Secrétaire général, qui a besoin de sentir l'appui entier et résolu de tous les membres du Conseil dans la promotion de la diplomatie préventive.

La résolution 1625 (2005) a vu le jour après que l'on eut pris conscience que la contribution des Nations Unies à la prévention des conflits sur le plan opérationnel incombe avant tout au Secrétaire général. L'actuel Secrétaire général et son prédécesseur ont souvent appelé l'attention sur la contradiction existant entre la prise de conscience de la nécessité de renforcer la capacité du Secrétariat dans le domaine de la médiation et de l'alerte rapide – dont il a été fait mention au plus haut niveau au Sommet mondial de 2005 – et l'absence de ressources suffisantes. L'Italie considère que les ressources mises à la disposition du Secrétariat, surtout du Département des affaires politiques, doivent être à la mesure des besoins réels. Pour ce qui est de ces besoins, nous pensons qu'il convient d'accorder une importance toute particulière au renforcement des missions politiques déployées dans les situations de crise à l'appui des processus politiques existants. La dernière résolution sur la Somalie a fort bien illustré que cette priorité était prise en compte. Sur la base de l'expérience positive du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), nous estimons que le Conseil de sécurité devrait envisager une approche sous-régionale plus large pour appréhender les causes profondes de l'instabilité, qui dépassent souvent les frontières nationales.

Troisièmement, nous tenons à souligner l'importance qu'il y a à exploiter tout le potentiel offert par les instruments dont dispose déjà le Conseil de sécurité pour l'aider à encourager une prévention efficace. Je songe en premier lieu à la Commission de consolidation de la paix mais également aux bureaux intégrés des Nations Unies, et à la définition des mandats qu'octroie le Conseil aux opérations de maintien de la paix.

L'efficacité de nos efforts conjoints est sapée par des divisions artificielles au sein de la famille des Nations Unies. Si nous voulons les surmonter, les activités de l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits devraient recueillir une plus large adhésion. Des contacts réguliers entre l'ensemble des Membres et le Secrétariat, en particulier sur des questions portant sur la prévention des conflits à long terme, doivent être envisagés en tant que complément au dialogue qui existe déjà entre le Département des affaires politiques et le Conseil de sécurité. Ces contacts peuvent s'avérer essentiels pour renforcer la confiance et la coopération entre les différents organes de l'ONU chargés de la prévention des conflits, car ils doteraient le Secrétariat d'un mandat plus fort et plus crédible pour mener à bien ses activités sur le terrain.

Enfin, permettez-moi de dire, Monsieur le Président, que mon pays est convaincu que le débat d'aujourd'hui ainsi que son suivi contribueront, du point de vue du Conseil de sécurité, à l'élaboration d'une stratégie globale de prévention des conflits, fondée sur les efforts de tous les organes des Nations Unies.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis voudraient remercier la République du Congo d'avoir soulevé l'importante question du rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique. Comme vous, Monsieur le Secrétaire général, et vous, Monsieur le Président, nous estimons que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, peuvent et doivent améliorer leur capacité de prévention des conflits, notamment sur le continent africain.

Pour rendre le travail de l'ONU plus efficace dans la prévention des conflits en Afrique, le Conseil de sécurité doit se rapprocher des organisations régionales et sous-régionales et travailler de manière plus efficace avec ces dernières. Dans ce sens, les États-Unis s'associent à d'autres membres du Conseil

qui se sont félicités de la teneur du communiqué commun du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, publié en juin 2007 et qui invite à renforcer les relations qui existent entre les deux organes.

Selon la Banque mondiale, 16 pays sur les 20 pays les plus pauvres du monde ont vécu une guerre grave au cours des 15 dernières années. En moyenne, sur 10 pays qui sortent d'une guerre, quatre connaissent une reprise des hostilités au cours des cinq premières années de paix. Mon gouvernement appuie la prévention et le règlement des conflits en Afrique par sa participation à toute une série de programmes bilatéraux et multilatéraux.

Tel qu'annoncé lors de la réunion du Groupe des Huit en 2004, l'Initiative mondiale sur les opérations de maintien de la paix a été lancée pour faire face aux exigences persistantes en matière de forces de maintien de la paix entraînées, insuffisantes à l'heure actuelle, notamment dans le cadre des missions en Afrique. En 2005, l'Initiative a formé et équipé 27 000 militaires de 37 pays pour leur permettre de participer aux opérations de maintien de la paix de l'ONU. Ce chiffre devrait passer à 75 000 d'ici la fin de cette année. Les États-Unis apportent leur soutien à quatre des 11 centres de formation pour les opérations de maintien de la paix créés par l'Initiative en Afrique – au Ghana, au Kenya, au Mali et au Nigeria.

Les structures d'appui au transport et à la logistique (TLSA) de l'Initiative ont contribué à hauteur de 11,5 millions de dollars en 2005-2006, dont 5 millions ont été alloués à la construction de 34 camps de base au Darfour. En 2007, les États-Unis ont affecté 32 millions de dollars au TLSA, afin d'appuyer des initiatives, dont 12 millions de dollars en équipement pour la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), 6,8 millions de dollars pour former et équiper les contingents ougandais qui offrent leur concours à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), et 6 millions de dollars pour appuyer le déploiement de contingents nigérians dans le cadre de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS).

Le prédécesseur de l'Initiative, le Programme d'assistance et de formation aux opérations de secours en Afrique (ACOTA) offre, jusqu'en juillet 2007, une formation ainsi que du matériel non létal à plus de 52 000 soldats de la paix envoyés par des partenaires militaires africains. Ces derniers ont contribué ou contribuent encore à plusieurs opérations de maintien de la paix en Afrique.

Conscient du fait que le développement économique est un élément essentiel de la prévention et du règlement des conflits, le Congrès des États-Unis a promulgué l'African Growth and Opportunity Act (loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés, AGOA) le 18 mai 2000. Cette loi offre aux pays africains des incitations concrètes pour qu'ils poursuivent leurs efforts en vue d'ouvrir leur économie et de former des marchés libres. Sur 48 États subsahariens, 38 remplissent les conditions pour bénéficier de la loi en faveur de la croissance de l'Afrique et son accès aux marchés. C'est ainsi que les échanges entre les États-Unis et les pays de l'Afrique subsaharienne ont augmenté de 17 % en 2006 uniquement, avec les exportations de produits américains à destination de la région et, peut-être plus importantes encore, les importations à destination des États-Unis atteignant près de 71,3 milliards de dollars.

En 2004, le Président Bush a créé le Bureau du coordonnateur pour la reconstruction et la stabilisation (CRS) afin de tirer pleinement parti de toutes les compétences et ressources disponibles aux États-Unis afin de transformer les conflits.

Comme il ressort de cette liste non exhaustive, nous disposons donc d'importants programmes. Mais il nous faut mieux coordonner nos efforts, les efforts d'autres gouvernements, les efforts du Conseil de sécurité, ceux de l'Union africaine ainsi que ceux d'autres organisations régionales et sous-régionales. Si nous parvenons à améliorer cette coordination, nous serons, je pense, mieux à même de contribuer à prévenir les conflits avant qu'ils n'éclatent et d'aider les pays qui sortent d'un conflit à éviter de retomber dans la violence.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de représenter le Royaume-Uni au Conseil de sécurité et à l'ONU, et je vous suis reconnaissant, Monsieur le Président, de vos aimables paroles de bienvenue, et de celles du Secrétaire général, dont je salue la présence ici aujourd'hui.

Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir choisi la prévention des conflits comme thème de ce débat. Nous nous félicitons de la déclaration présidentielle qui, je l'espère, sera adoptée à l'issue de cette séance, et je me rallie également à la déclaration qui sera prononcée par

la présidence de l'Union européenne, plus tard au cours de ce débat.

La Charte des Nations Unies commence par l'expression de notre détermination collective « à préserver les générations futures du fléau de la guerre… ». Mais durant les 60 ans qui ont suivi l'adoption de la Charte, notre bilan est mitigé.

En Europe occidentale, déchirée deux fois par la guerre durant la première moitié du siècle dernier, la paix et la coopération sont devenues, fort heureusement, la norme. Mais l'Afrique, qui est au cœur de notre débat d'aujourd'hui, a connu plus de conflits ces dernières décennies que tout autre continent. Nous avons été témoins de signes d'espoir – la fin de certains conflits effroyables ces dernières années en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et le développement de l'Union africaine en tant qu'entité politique et de sécurité, preuve de la volonté commune de toute l'Afrique. Mais sur le continent, les souvenirs de la guerre et les pertes tant humaines que matérielles causées par les conflits sont par trop évidents.

Alors que je me préparais à mes nouvelles fonctions, je me suis rendu au Soudan, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Tanzanie. J'y ai vu les efforts déployés par la communauté internationale pour aider les pays en guerre, ou pour régler un conflit sur leurs frontières. Des efforts énormes sont entrepris, sous l'égide de l'ONU, et bien des faits positifs pourraient être signalés. Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Secrétaire général, pour vos paroles sur le Soudan, et j'attends avec intérêt la visite que vous y effectuerez la semaine prochaine afin d'encourager nos efforts de paix dans ce pays.

Mon gouvernement se félicite également de la détermination des pays africains à déployer de plus amples efforts pour empêcher avant tout que des conflits n'éclatent et en vue de leur règlement. Le règlement de différends de longue date entre le Nigéria et le Cameroun concernant la péninsule de Bakassi peut servir d'exemple. Il nous faut plus de réussites comme celle-ci.

Je voudrais souligner deux événements majeurs intervenus durant les deux dernières années, et dont nous devons nous inspirer. Le premier est l'adoption de la résolution 1625 (2005) par la réunion au sommet du Conseil de sécurité.

Ce texte ambitieux demande un suivi régulier des régions où il existe un risque de conflit et énumère la gamme des facteurs qui doivent faire partie d'une approche globale, à savoir non seulement les questions de sécurité et les questions politiques, mais aussi les aspects économiques, sociaux et humanitaires et les questions de gouvernance et de droits de l'homme. Le texte souligne également l'importance d'une approche régionale.

Le deuxième fait historique, ainsi que l'ont souligné nos collègues de l'Italie et des États-Unis, fut l'accord conclu en juin dernier entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui pose les fondements de notre engagement commun en faveur de relations plus fortes et mieux structurées, y compris en matière de prévention des conflits.

Nous disposons donc d'un cadre institutionnel et nous avons la volonté politique déclarée d'améliorer nos efforts dans le domaine de la prévention des conflits. Je rends hommage au travail effectué par votre délégation, Monsieur le Président, à la tête du groupe de travail du Conseil chargé de cette question.

Sur le plan pratique, comment progresser en matière de prévention des conflits? Je crois qu'il y a ici trois domaines d'activité.

Tout d'abord, nous devons être engagés et actifs bien avant que les problèmes ne se transforment en conflit. Cela veut dire que le Conseil doit être prêt à examiner la situation de régions et de pays qui sont aux prises avec des problèmes et à travailler en partenariat avec le Secrétaire général pour empêcher que ceux-ci ne se transforment en conflit armé, plutôt que de nous y attaquer une fois que celui-ci a commencé, ainsi que l'on tend à le faire actuellement. Cela nécessite davantage de capacités au sein du Secrétariat, comme le réclamait le Sommet mondial, des capacités renforcées d'analyse politique et d'évaluation des conflits et une approche mieux coordonnée dans l'ensemble du système des Nations Unies de manière que nous ayons rapidement connaissance d'un problème qui s'aggrave. Il faut également que des exposés plus réguliers soient présentés au Conseil par le Secrétariat sur les priorités du moment en matière de prévention.

Deuxièmement, nous devons renforcer le partenariat en faveur de la prévention entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier en Afrique. Nous devons appuyer les efforts africains, alors que l'Union africaine développe ses propres systèmes et ses capacités décisionnelles, en

mettant en commun les pratiques optimales et les savoir-faire. Nous devrions utiliser pleinement les réunions annuelles qui ont lieu entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine afin de discuter des priorités en matière de prévention, peut-être en faisant de la question de la prévention des conflits un point permanent de l'ordre du jour. Les efforts de médiation déployés par l'ONU et l'Union africaine devraient être coordonnés. Nos envoyés spéciaux devraient travailler de concert, ainsi que Jan Eliasson et Salim Salim le font pour le Darfour.

Troisièmement, il faut prendre en compte une dimension de plus vaste portée, ainsi que le Secrétaire général l'a indiqué avec éloquence dans ses remarques liminaires. En 2005, nous sommes tous convenus que le développement, la sécurité et les droits de l'homme étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement.

Pour avoir une paix durable, nous devons redynamiser les efforts déployés à l'échelle de la planète pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le Premier Ministre de mon pays l'a demandé ici même le 31 juillet dernier. Nous devons être plus efficaces lorsqu'il s'agit de lutter contre les atteintes aux droits de l'homme et l'exclusion sociale, qui sont souvent les causes profondes de conflit, et nous devons veiller à ce que ceux qui commettent des violations graves du droit international humanitaire aient à rendre des comptes. Comment les pays peuvent-ils sortir de conflits passés, s'il n'y a pas de justice, de restitution et, en fin de compte, de réconciliation?

Nous devons aussi encourager la bonne gouvernance et une large participation politique non seulement en Afrique, mais aussi au Moyen-Orient et ailleurs. Des progrès sur tous ces fronts permettront de promouvoir la coexistence pacifique et la réconciliation entre les pays et au sein des pays. Mon gouvernement s'engage à jouer le rôle qui est le sien et, personnellement, je mettrai tout en œuvre tant que je siégerai au Conseil de sécurité pour réaliser des progrès en vue d'atteindre ces objectifs.

M. Yankey (Ghana) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons, nous aussi, de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général et à l'Ambassadeur Léo Mérorès, qui représente l'Assemblée générale, et nous les remercions de leurs déclarations. Nous félicitons également la délégation de la République du Congo d'avoir organisé un débat sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. De l'avis de ma délégation, cela reste un défi crucial pour faire progresser la paix en Afrique. Nous remercions en outre la délégation congolaise d'avoir élaboré un document de réflexion très prospectif, s'agissant de la position globale à adopter non seulement concernant la paix mais aussi les enseignements à tirer des initiatives existantes et les mécanismes institutionnels actuels pour promouvoir la paix sur notre continent.

Il importe de souligner que, de plus en plus, les États africains prennent en main le processus lié à la paix et aux conflits qui les touchent. Ces 10 dernières années, des progrès importants ont été enregistrés pour renforcer la paix et la sécurité en Afrique, grâce aux processus de paix au Mozambique, en Sierra Leone, au Mali, au Libéria, en Côte d'Ivoire, mais aussi grâce au renforcement des capacités propres de l'Afrique pour gérer les conflits, par l'intermédiaire de l'Union africaine et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Grâce au cadre fourni par le dispositif africain de sécurité, notamment le Conseil de paix et de sécurité, l'Union africaine a mis en place un mécanisme intégré et global permettant de donner l'alerte rapide sur des situations potentiellement explosives.

En outre, l'Acte constitutif de l'Union africaine oblige ses membres à respecter un certain nombre de principes démocratiques, y compris le rejet des changements non constitutionnels de gouvernement. Le Mécanisme d'évaluation intra-africaine est un autre instrument permettant d'examiner les questions de gouvernance, qui ont été identifiées comme l'une des causes profondes de la plupart des conflits en Afrique. Ces initiatives, ainsi que d'autres, manifestent clairement la détermination et l'engagement des pays africains d'avoir recours à des solutions intra-africaines lorsqu'il s'agit d'affronter les crises qui éclatent dans la région.

Ces évolutions sont conformes à la position présentées par le Secrétaire général dans son rapport A/60/891, où il est noté, à juste titre, qu'avec la multidimensionnalité d'une action préventive effective et de la gestion des crises, il devient évident qu'aucun État, ni aucune organisation ne peut agir seul.

Bien que l'Union africaine soit déterminée à jouer un rôle de premier plan dans le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique, elle s'efforce de le faire en partenariat étroit avec l'ONU en particulier, et

avec la communauté mondiale de manière plus générale. J'en veux pour preuve les nombreuses initiatives prises par les pays africains eux-mêmes, ainsi que par des organisations non africaines, y compris des partenaires bilatéraux, en vue de renforcer la coopération avec l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales. Le fait le plus notable est l'adoption en 2005 du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine, un programme étalé sur 10 ans, suivi, l'année dernière, par la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Ce Programme et cette Déclaration traduisent notre engagement commun à trouver une manière plus efficace de promouvoir la paix et la sécurité en Afrique. L'ONU travaille également avec l'Union africaine au développement d'une force en attente, capable de se déployer rapidement.

Récemment, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, réunis à Addis-Abeba, se sont engagés à développer des relations plus fortes et mieux structurées dans les domaines de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits, ainsi que dans ceux du maintien et de la consolidation de la paix. Avec ce nouveau cadre de coopération, une nouvelle dynamique dans les relations globales entre les deux organisations devrait voir le jour.

Le Plan d'action pour l'Afrique du G-8, entre autres objectifs, vise également à appuyer les efforts des pays africains et de l'ONU pour mieux réglementer les activités des courtiers en armes, ainsi que des trafiquants et pour éliminer les flux d'armes illicites à l'intérieur de l'Afrique et à destination de l'Afrique. Les partenaires bilatéraux, tels que le Royaume-Uni, l'Union européenne, les États-Unis et d'autres, ont tous apporté des contributions diverses pour appuyer l'Afrique et renforcer ses capacités de faire face aux conflits complexes qui touchent le continent.

L'objectif ultime de tous ces efforts, me semble-t-il, est de mettre en place une nouvelle architecture de paix et de sécurité pouvant contribuer à la prévention des conflits et au maintien d'une paix durable sur le continent. Mais, comme le rapport du Secrétaire général le reconnaît, un fossé inacceptable persiste entre la rhétorique et la réalité dans le domaine de la prévention des conflits et, trop souvent, la communauté internationale dépense des sommes considérables pour combattre des incendies qu'on aurait pu empêcher de naître grâce à une action préventive. Une petite partie des 18 milliards de dollars mentionnés dans le rapport du Secrétaire général aurait pu être dépensée pour une action préventive efficace et effective.

Cette observation du Secrétaire général, associée à la myriade de stratégies de règlement des conflits testées au fil des ans, devrait nous amener à nous demander pourquoi nos efforts n'ont pas eu l'impact souhaité. Une partie de la réponse se situe dans le manque de volonté politique et une autre partie dans le manque d'engagement à s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Pour que le Conseil de sécurité puisse bien définir son rôle et renforcer sa capacité de contribuer notablement à la prévention et au règlement des conflits en Afrique, il est impératif, en premier lieu, d'accorder une attention soutenue aux causes sous-jacentes de ces conflits. Une question connexe est d'identifier les problèmes qui devraient ou ne devraient pas être examinés par le Conseil de sécurité.

On s'accorde généralement à dire que la plupart des conflits armés en Afrique résultent d'une gouvernance lacunaire et d'une vulnérabilité économique chronique qui ont pour effet de déstabiliser le processus de démocratisation, l'état de droit et les droits de l'homme. C'est pourquoi les questions du développement durable, ainsi que de la transparence et de la responsabilité des institutions publiques sont cruciales non seulement pour la consolidation de la paix et de la stabilité, mais aussi pour les efforts visant à empêcher que les tensions n'aboutissent à des violences.

Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe auquel revient la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit nécessairement se saisir de ces questions qui revêtent une importance stratégique eu égard à son mandat. Par conséquent, il est temps pour le Conseil de redéfinir sa relation avec les autres organes des Nations Unies qui portent la responsabilité directe de certains des problèmes qui causent la prolifération des conflits en Afrique.

Par ailleurs, ma délégation estime que le Conseil pourrait disposer d'une certaine latitude, quoi qu'en faisant preuve de prudence, lorsqu'il devient nécessaire d'examiner les menaces qui pèsent sur la paix dans des circonstances exceptionnelles. Le Conseil doit également avoir conscience des problèmes nouveaux, en particulier dans le domaine de l'environnement, qui risquent d'avoir des conséquences de grande portée

pour la paix et la sécurité internationales dans l'avenir prévisible.

Dans le cadre de tous ces efforts, les gouvernements africains doivent à leurs pays et citoyens de protéger leurs biens et leur vie. Ils doivent faire montre de la volonté politique nécessaire et, en collaboration avec la société civile, le secteur privé et la communauté internationale, assumer leur part de responsabilité.

En somme, nous devons accepter l'idée que nous sommes tous concernés. L'instabilité en Afrique a des incidences à l'échelle mondiale, en cela qu'elle peut créer des zones d'anarchie et de désordre susceptibles d'être exploitées par des criminels et des terroristes. Sans un investissement accru dans la prévention des conflits, l'Afrique ne parviendra pas à l'accélération rapide du développement dont sa population a besoin. Investir dans le développement revient en soi à investir dans la paix et la sécurité.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à remercier la présidence congolaise d'avoir organisé ce débat important. Nous souhaitons par ailleurs la bienvenue au Secrétaire général et le remercions pour l'appui constant qu'il apporte à l'Afrique. Nous estimons que son voyage au Soudan vient à point nommé, au moment où nous avons besoin d'une nouvelle impulsion pour que la population du Darfour ne soit pas oubliée. Nous voulons aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Mérorès, qui représente le Bureau de la Présidente de l'Assemblée générale, et à l'Ambassadeur Christian en son autre qualité, celle de représentant de la Commission de consolidation de la paix.

Le présent débat intervient après la récente visite du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, dont l'objectif était de se consulter avec l'Union africaine au sujet de stratégies communes pour régler les conflits en cours en Afrique. Durant une session de travail historique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, des propositions concrètes ont été formulées quant au développement de synergies dans le domaine de la prévention des conflits et du maintien de la paix aux niveaux institutionnel et opérationnel. Nos délibérations de ce jour ne peuvent que renforcer encore l'action de la communauté internationale qui vise à rendre durable la paix en Afrique et, bien sûr, dans le reste du monde.

On ne peut aborder la prévention des conflits de manière isolée. Les questions relatives à la prévention, au règlement des conflits ainsi qu'au maintien de la paix sont indissolublement liées à la paix et à la stabilité, à la bonne gouvernance et à la consolidation de la démocratie, et toutes peuvent contribuer aux efforts concrets déployés pour parvenir à un développement économique et social durable.

Lorsqu'un conflit frappe un pays, il peut arriver qu'il déstabilise les pays voisins, avec des conséquences catastrophiques. Il est donc capital de s'appuyer sur des processus nationaux et de mettre en œuvre des stratégies régionales pour lutter contre les fléaux que sont la criminalité transnationale, le trafic de drogues, la traite des êtres humains et la prolifération des armes légères. L'Afrique du Sud s'est toujours félicitée des efforts déployés par les gouvernements nationaux, l'Union africaine et les Nations Unies pour traiter efficacement de la prévention des conflits. Il est important que les stratégies en la matière se voient encore renforcées et mises à profit afin de produire des résultats tangibles et visibles. En d'autres termes, il ne saurait y avoir de paix sans développement durable, démocratie et protection des droits fondamentaux de l'homme.

Il y a presque une décennie de cela, l'ancien Secrétaire général Kofi Annan publiait un rapport global sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le rapport soulignait, entre autres raisons, les facteurs d'instabilité suivants sur le continent africain : le legs historique – à savoir les frontières, systèmes politiques et relations commerciales hérités de l'administration coloniale; l'appui à des régimes autoritaires durant la guerre froide; des facteurs internes tels que la nature du pouvoir politique et la politisation de l'appartenance ethnique; et des facteurs externes, parmi lesquels les intérêts économiques, la compétition dans l'exploitation des ressources, la déstabilisation des États voisins et les effets des économies de guerre. L'ancien Secrétaire général appelait les Nations Unies à adopter une stratégie de prévention plutôt qu'à s'en remettre à l'habituelle attitude de réaction face à un conflit. Il expliquait qu'une telle stratégie appelait une approche plus holistique et davantage axée sur le développement pour s'attaquer aux causes profondes des conflits – socioéconomiques, culturelles, environnementales et institutionnelles, entre autres – au lieu de traiter simplement les symptômes.

Deux rapports ultérieurs sur la prévention des conflits armés, en 2001, et un rapport intérimaire sur la prévention des conflits armés, en 2006, ont été publiés. Ils contiennent de nombreuses recommandations sur la manière dont l'ONU pourrait favoriser une cohérence et une efficacité accrues en matière de prévention des conflits.

Cela dit, l'Afrique reste confrontée à des conflits alimentés par le sous-développement, la pauvreté et la faim, l'absence de démocratie, l'injustice, l'extrémisme religieux et la simple ignorance. Il semblerait donc judicieux de réévaluer la manière dont les Nations Unies contribuent à la prévention des conflits, en tenant compte de l'expérience pratique accumulée durant les nombreuses années passées à régler des conflits en Afrique. Le rôle actif de l'Union africaine, aujourd'hui comme par le passé, dans la prévention et le règlement des conflits sur le continent est un atout considérable qui vient compléter l'action de l'ONU.

Les créations respectives du Conseil de paix et de sécurité; de la force africaine d'intervention; du Système d'alerte rapide; du Parlement panafricain; du Conseil économique, social et culturel; du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine ont fait beaucoup pour l'amélioration de la sécurité et l'instauration de conditions propices à la stabilité politique, à la bonne gouvernance et au développement économique.

Il appartient maintenant à l'ONU d'utiliser ses capacités de liaison pour coordonner tous les efforts internationaux qui visent à créer un monde meilleur et plus sûr pour tous les habitants de la planète. Il nous incombe à tous de faire en sorte que les Nations Unies soient à la hauteur de ce que l'on attend d'elles s'agissant de renforcer les structures régionales et continentales destinées à compléter les initiatives mondiales de règlement des conflits. En organisant ce débat public sur la prévention et le règlement des conflits, la délégation congolaise nous donne la possibilité d'examiner les manières, pour l'ONU, d'aborder la question de la prévention des conflits dans un esprit de cohérence et de coordination. Nous estimons que le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis constitue une bonne base pour cet effort, et c'est pourquoi nous le soutenons.

M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*) : J'aimerais tout d'abord dire combien ma délégation apprécie les efforts déployés par le Président du Conseil de sécurité pendant le mois d'août. Nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir fait le choix judicieux de débattre du thème du rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique.

Ma délégation aurait souhaité que le débat soit plus étendu et porte plus précisément sur le rôle du Conseil dans la prévention des conflits en général, car il existe nombre de conflits de par le monde dont le Conseil est pratiquement absent, et où il ne fait pas grand chose pour mettre fin à ces conflits, comme au Moyen-Orient par exemple. Toutefois, nous aurons l'occasion d'examiner cette question demain matin.

Il y a deux ans, au cours d'une séance tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement, les membres du Conseil ont adopté la résolution 1625 (2005) afin de promouvoir l'efficacité du rôle joué par le Conseil dans la prévention des conflits armés, en particulier en Afrique. Cette résolution comportait d'importantes mesures de prévention qui abordaient notamment les questions relatives à la gestion des conflits naissants en prélude à leur règlement. Nous appelons en particulier l'attention sur la prévention des conflits, au lieu de nous contenter uniquement de traiter des conflits en cours.

Ma délégation tient à souligner l'importance que revêt l'analyse des expériences des conflits passés en Afrique. En effet, un certain nombre de rapports publiés par le Secrétariat au cours des années précédentes mettaient en garde contre l'éclatement, dans certains pays, de conflits susceptibles de s'étendre à d'autres États. Il faut donc s'interroger sur les causes de la prolifération de ces conflits. Ces mises en garde n'ont-elles pas été prises au sérieux ou, alors, l'insuffisance des ressources a-t-elle empêché le Conseil de relever ce défi? Le Conseil a-t-il négligé d'aborder les causes profondes de ces conflits armés – l'analphabétisme, la corruption économique, les problèmes de politique intérieure, le manque de transparence et de crédibilité, le non-respect par les gouvernements de la primauté du droit, les violations des droits de l'homme, le trafic illicite des armes légères, ou le rôle de l'exploitation illégale des ressources naturelles – qui les ont déclenchés? Il faut consolider la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales afin de triompher des obstacles et difficultés relatifs aux conflits armés en Afrique, notamment après l'adoption du communiqué

conjoint par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité à Addis-Abeba durant la mission du Conseil de sécurité en juin dernier. Avant cela, un autre communiqué avait été publié en novembre 2006, à Addis-Abeba également, lequel communiqué était un mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations sur un partenariat d'une durée de 10 ans. Pour que ces mémorandums et ces communiqués ne restent pas lettre morte, nous espérons qu'à l'avenir les résolutions du Conseil relatives à la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales, seront adoptées au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, afin que les paroles soient suivies d'actes et que se mettent en place de véritables partenariats entre l'ONU et d'autres organisations, en particulier l'Union africaine.

Par ailleurs, l'ONU ne doit pas hésiter à mettre ses ressources et son savoir-faire au service d'initiatives régionales prises par l'Union africaine, initiatives extrêmement louables telles que la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour le maintien de la paix en Somalie. Comme le Conseil le sait, des raisons politiques et financières ont empêché cette mission de bénéficier de l'appui nécessaire lors de l'adoption de la dernière résolution sur la Somalie [S/RES/1772 (2007)].

Il faut également renforcer le rôle de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui a contribué à la mise en place d'un régime efficace de sécurité collective au niveau de la sous-région en sa qualité de membre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui a été établi en 1992 et qui, depuis lors, a joué un rôle de diplomatie préventive et de règlement des conflits. En plus des mesures régionales et sous-régionales qui ont été mises en relief dans la déclaration présidentielle d'aujourd'hui, le Qatar souhaite également appeler les pays de la région des Grands Lacs à mettre en œuvre le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement conclu entre ces pays et adopté lors de la réunion au sommet de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs tenue à Nairobi en décembre 2006.

Ces arrangements et ces mécanismes font partie intégrante du régime international de sécurité collective, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Il faut donc reconnaître l'importance de ces arrangements et les renforcer dans le cadre des mécanismes de maintien de la paix et de la sécurité internationales auxquels l'ONU doit, si nécessaire, apporter une aide financière et logistique.

Nous pouvons signaler à titre d'exemple, et comme nous l'avons remarqué lors de la dernière mission effectuée en juin dernier en Afrique par le Conseil, que certaines questions importantes n'ont pas fait l'objet de l'attention requise. Il faut donc que le Conseil modifie sa façon de les examiner afin que les méthodes de travail qui sont les nôtres en matière de prévention et de règlement des conflits en Afrique soient équilibrées et professionnelles et s'attachent non seulement à régler les conflits en cours, mais aussi à en prévenir de nouveaux.

Le Conseil doit par exemple traiter des problèmes de sécurité transfrontalière qui sont assez fréquents en Afrique, ainsi que de la situation humanitaire déplorable, notamment les violations des droits de l'homme et les conflits ethniques qui sévissent dans un certain nombre de pays, surtout en Afrique de l'Ouest, où le Procureur de la Cour pénale internationale n'a pas pu se rendre, malgré ses tentatives répétées, pour s'informer de la situation humanitaire dans la région.

Par conséquent, si nous souhaitons travailler sérieusement à mettre un terme à la reprise des conflits et à régler les conflits en Afrique, nous devons changer nos tactiques et nos méthodes de travail, en particulier au Conseil de sécurité qui doit être en mesure de traiter avec justice et équité de toutes les questions concernant l'Afrique dans la transparence, tout en veillant au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ces pays.

Enfin, la protection des enfants et des jeunes doit également constituer un aspect important de toute stratégie globale de prévention des conflits. L'action du Conseil à cet égard ne doit pas se limiter à n'examiner que la situation des enfants touchés par les conflits en cours. Les programmes de protection des enfants doivent comporter des mesures visant à remédier à la baisse du niveau de l'enseignement primaire et aux taux élevés de chômage parmi les jeunes, ce qui constitue, de l'avis général, la cause principale de l'engagement de nombreux enfants dans les rangs des parties aux conflits.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise salue l'initiative prise par la délégation de la République du Congo d'organiser ce débat public sur la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La mise en œuvre efficace de ce noble mandat repose sur la confiance et l'appui de tous les États Membres de l'ONU, ainsi que sur une coordination et une coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, ajoutés à ses propres efforts persistants en vue de trouver des solutions novatrices.

La délégation chinoise tient à faire quatre remarques sur le sujet dont le Conseil est saisi aujourd'hui.

Premièrement, il faut accorder une plus grande importance à la diplomatie préventive, comme cela a été signalé à juste titre dans la lettre datée du 14 août 2007, adressée au Secrétaire général par la délégation de la République du Congo (S/2007/496). Bien que le Conseil de sécurité ait souligné à de nombreuses reprises sa détermination à améliorer l'efficacité des efforts des Nations Unies visant à prévenir les conflits armés et à élaborer une stratégie globale et efficace dans le domaine de la prévention des conflits, les progrès réalisés en la matière ne sont guère satisfaisants. La principale raison de cet état de fait est que la tendance à privilégier le règlement des conflits plutôt que leur prévention n'a pas encore été véritablement corrigée.

Au cours des cinq dernières années, l'ONU a consacré plus de 18 milliards de dollars à des opérations de maintien de la paix. Si des efforts plus efficaces avaient été déployés pour la prévention des conflits, la dépense aurait été bien moindre et bien des vies auraient été sauvées du fléau de la guerre. Il importe par conséquent de ne pas hésiter à mettre en pratique toutes les idées évoquées concernant la prévention des conflits.

Deuxièmement, il faut encourager davantage de réformes et d'ingéniosité. Depuis sa création il y a 60 ans, l'ONU a mené des efforts inlassables et a obtenu des succès largement reconnus dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits. Néanmoins, face aux différentes caractéristiques et formes que revêtent les conflits armés aujourd'hui, le Conseil doit s'adapter aux circonstances nouvelles et trouver des solutions qui conviennent mieux aux situations actuelles.

Lorsque l'on traite des conflits internes d'un pays, il est fondamental de faire véritablement jouer un rôle actif au Gouvernement du pays concerné. L'objectif d'ensemble du Conseil dans ce domaine est d'aider le Gouvernement du pays à instaurer la stabilité sociale. Dans le cas d'une crise soudaine, il importe d'autant plus que l'action du Conseil soit adaptée au contexte et à l'environnement qui façonnent la crise et que le Conseil intervienne suffisamment tôt pour régler efficacement la crise.

Il faut accorder une attention particulière au traitement des problèmes à la fois en surface et au niveau de leurs causes profondes, en adoptant une démarche intégrée qui traite les causes économiques et sociales du conflit. Tous les conflits armés sur le continent africain sont dus à une multitude de causes, dont la plupart sont liées à la pauvreté et à la prolifération des armes. Ce n'est qu'en traitant les causes profondes d'un conflit qu'il sera possible de se départir progressivement d'un rôle réactif, semblable à celui d'un pompier, et d'acquérir davantage d'influence dans les efforts visant à prévenir les conflits, ce qui améliorera l'efficacité des actions de maintien de la paix de l'ONU.

Troisièmement, il faut améliorer de façon significative la coordination et la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Il est largement reconnu que l'Union africaine (UA) a joué, ces dernières années, un rôle de plus en plus important dans le traitement des conflits en Afrique, au nom de la communauté internationale, et qu'elle a apporté des contributions inestimables au maintien de la paix et à la sécurité dans le monde. En tant que manifestation de la volonté des pays africains de parvenir à l'unité et à l'autonomie, l'Union africaine bénéficie d'un avantage politique, moral et géographique incomparable pour s'occuper de la prévention et du règlement des conflits en Afrique.

Le Conseil de sécurité doit continuer de renforcer sa coopération avec l'Union africaine et son Conseil de paix et de sécurité, en mettant pleinement à profit son système régional d'alerte rapide et ses capacités de maintien de la paix, tout en fournissant à l'Union africaine diverses formes d'assistance pour l'aider à renforcer ses capacités. À l'heure actuelle, les questions liées à l'Afrique représentent plus de 60 % des thèmes régulièrement à l'ordre du jour du Conseil et portant sur des problèmes régionaux relatifs à des points chauds. Or, lorsqu'il fournit de l'aide à l'Union africaine et à des organisations sous-régionales en Afrique, le Conseil améliore également sa propre capacité générale de gérer des problèmes

internationaux. Le Conseil doit accorder davantage d'importance à ses travaux dans ce domaine.

Enfin, davantage d'efforts doivent être déployés en vue d'une utilisation plus complète des ressources disponibles au sein du système des Nations Unies, et pour faire intervenir au maximum les bons offices du Secrétaire général. Il faut agir simultanément à plusieurs niveaux, en abordant les problèmes qui se posent en matière politique, sociale, économique et de sécurité, pour prévenir et régler des conflits. Étant donné que chaque organe dispose d'une expertise spécifique et d'une vaste expérience dans son domaine, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et l'Assemblée générale doivent montrer l'exemple à la communauté internationale en améliorant leur communication et leurs échanges, et en apprenant les uns des autres dans le cadre d'une démarche concertée visant à remédier à leurs propres lacunes.

Ces dernières années, les efforts du Secrétaire général et de ses représentants en vue de prendre une part active au règlement des conflits par l'entremise de leurs bons offices internationaux ont produit des résultats notables. En cela, ils ont grandement bénéficié de la confiance et du soutien du Conseil de sécurité. Dans l'avenir, le Conseil devra continuer d'appuyer, de différentes façons, le rôle du Secrétaire général dans ce domaine.

M. Verbeke (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier d'avoir pris, en tant que Président de ce Conseil, l'initiative d'organiser ce débat public sur la question de la prévention et du règlement des conflits, en particulier en Afrique – une région du monde qui, vous le savez, nous tient particulièrement à cœur. Nous nous félicitons de la participation du Secrétaire général au début de nos travaux et de la présence de la Vice-Secrétaire générale pour la poursuite de ces travaux fort importants.

La Belgique s'aligne tout à fait sur la déclaration que notre collègue portugais fera incessamment au nom de l'Union européenne et elle s'associe spécialement aux observations sur le rôle joué par la Cour pénale internationale dans la prévention du recours à la force, ainsi que sur l'importance du rôle de la femme dans les activités tant de prévention que de résolution des conflits.

Nous saluons l'attention accrue donnée à la dimension de la prévention des conflits dans les différentes enceintes des Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité. Il revient à chaque instance des Nations Unies de réfléchir aux moyens de renforcer cette culture de la prévention évoquée par le Secrétaire général dans son rapport de l'année dernière (A/60/891).

Nous nous félicitons de la poursuite par le Conseil de sécurité des travaux engagés par sa résolution 1631 (2005). Cette résolution avait souligné l'importance d'une coopération plus étroite entre l'ONU, d'une part, et les organisations régionales et sous-régionales, d'autre part, dans toutes les phases de la gestion d'une crise. Lors du débat public de mars dernier à ce sujet (voir S/PV.5649), nous avons rappelé que « coopération, coordination et capacités » sont les trois concepts clefs déterminant la réussite d'une action conjointe entre le Conseil et les organisations régionales et sous-régionales.

La Belgique plaide pour une approche pragmatique et empirique dans ce domaine. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la publication du communiqué conjoint du Conseil de sécurité et de l'Union africaine lors de la récente réunion conjointe du 16 mai à Addis-Abeba. Nous voulons plus particulièrement mettre en exergue la décision de faire se réunir, au moins une fois par an, le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Comme notre collègue péruvien l'a déjà évoqué, un autre volet du travail du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits doit être la poursuite et l'approfondissement de la discussion entamée lors du débat public en juin dernier sur le thème « Les ressources naturelles et les conflits ». Dans la déclaration présidentielle qui a été adoptée par le Conseil à cette occasion, le Conseil a constaté le rôle que peuvent jouer les ressources naturelles dans les situations de conflit armé ou d'après-conflit. Les ressources naturelles peuvent, nous le savons, être un facteur déstabilisateur; de là, l'importance d'une bonne gouvernance des ressources naturelles non seulement du point de vue du développement, mais aussi pour ce qui est de la paix et de la sécurité, et de la prévention des conflits.

Que doit et peut faire le Conseil de sécurité? Il ne s'agit évidemment pas pour le Conseil de chercher à exercer une quelconque tutelle sur des initiatives existantes, telles que le Processus de Kimberley et l'Initiative de transparence des industries extractives,

qui ne relèvent pas directement de la compétence du Conseil de sécurité. Mais ces initiatives ont un impact sur la sécurité et la paix internationales, qui sont la responsabilité première du Conseil. L'action que le Conseil mène déjà dans le domaine des ressources naturelles, entre autres à travers les Comités des sanctions, doit être renforcée et rendue plus cohérente. Dans sa gestion des conflits, le Conseil devrait examiner à un stade plus précoce s'il y a lieu de prendre en compte la dimension des ressources naturelles. L'instrument que constituent les groupes d'experts pourrait être renforcé par la création d'un centre d'expertise permanent au sein du Secrétariat, sans pour autant alourdir les structures.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe se félicite de la participation du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la séance d'aujourd'hui, d'autant qu'elle a lieu à la veille de son voyage en Afrique.

Nous pensons que l'initiative prise par le Président de saisir le Conseil de sécurité de la question de la prévention et du règlement des conflits en Afrique est à la fois importante et opportune.

L'ONU, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et l'Union africaine ont récemment réalisé un travail important visant à déterminer les causes des conflits en Afrique. Le règlement de ces conflits implique notamment la nécessité de surmonter des problèmes politiques et socioéconomiques anciens et bien connus, qui sont exacerbés par de nouveaux enjeux et menaces. Il ne fait aucun doute que les États africains doivent eux-mêmes être les premiers à tenter de résoudre ces problèmes. Comme l'expérience l'a montré, nos collègues africains ont en effet le désir de le faire. Cela ressort non seulement des mesures prises par les États africains eux-mêmes pour venir à bout des problèmes socioéconomiques graves, et mener des réformes économiques structurelles, ainsi que des réformes dans les domaines de la gestion, de la promotion de la démocratie, du maintien de l'ordre public, du système judiciaire et de la création de forces armées démocratiques. Ce désir est également confirmé par la voie tracée par les États africains pour renforcer la coopération régionale interafricaine, mettant ainsi en place un forum commun destiné à relever ensemble les principaux défis auxquels l'Afrique est confrontée, à renforcer la paix, la stabilité et la sécurité sur le continent, à accroître les capacités de l'Afrique dans le domaine du maintien de la paix, à lutter contre les maladies infectieuses et à améliorer les conditions environnementales en Afrique. Nous pensons que l'orientation des actions prises par les États africains mérite d'être appuyée, en raison de l'interdépendance des causes des conflits qui sévissent sur le continent.

Comme le Conseil le sait, il n'existe pas de méthode simple ou rapide qui permettrait de venir à bout des principales difficultés rencontrées dans la prévention des conflits. Les amis de l'Afrique, et les Africains eux-mêmes, doivent s'employer activement à unir leurs efforts dans tous les domaines pour sortir du cercle vicieux dans lequel le manque de développement engendre des problèmes sociaux qui, à leur tour, aggravent l'instabilité politique et militaire, donnant ainsi lieu à des conflits et causant finalement la ruine des programmes de développement économique et social.

Nous nous félicitons des résultats positifs qui ont pu être présentés à la séance d'aujourd'hui. Le Secrétaire général nous a transmis aujourd'hui des informations optimistes, lorsqu'il a dit que le nombre de conflits en Afrique avait diminué dernièrement. Un autre élément positif a été le dialogue positif et pratique intervenu entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine pour le règlement de situations de crise graves, dialogue auquel on recourt de plus en plus souvent. Nous pensons que les accords existants conclus par les deux organes, en particulier l'accord d'Addis-Abeba du 16 novembre 2006 et le communiqué commun du 16 juin 2007, publié au moment de la mission du Conseil en Afrique, permettront de renforcer le fondement de cette interaction et jetteront les bases d'une action à long terme. Nous appuyons également la proposition invitant le Conseil à envisager une nouvelle fois les moyens de favoriser la mise en œuvre de la résolution 1625 (2005), dès que le Secrétaire général aura présenté son rapport sur la question.

Je tiens aussi à souligner la montée en puissance manifeste des efforts déployés par les États africains eux-mêmes dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits sur le continent, en particulier grâce au travail de l'Union africaine et des organisations régionales et sous-régionales. Cette évolution témoigne de la volonté et de la capacité de l'Afrique d'assumer ses responsabilités dans le règlement de ses problèmes. À cet égard, je voudrais relever un autre élément important, à savoir le fait que la poursuite du développement des mécanismes d'alerte rapide, qui a été fréquemment évoqué aujourd'hui, doit aller de pair avec le renforcement des

mécanismes de coopération et de coordination au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires internationaux, en particulier avec les organisations régionales et sous-régionales africaines. De notre point de vue, l'identification rapide et efficace des conflits dépendra de l'échelle à laquelle nous mettrons en œuvre un système d'alerte rapide et du degré de rigueur avec lequel nous prendrons en compte les particularités propres à chaque situation de conflit.

Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel les investissements visant à améliorer les capacités logistiques et de renseignements pour prévenir les conflits et renforcer les capacités de l'ONU dans le domaine de la médiation en cas de conflit et de l'analyse politique permettant d'évaluer les situations de conflit auront des retombées très favorables pour la communauté internationale, étant donné qu'ils contribueront à réduire le nombre de conflits en Afrique.

Il ne fait aucun doute que si l'on ne parvient pas effectivement à régler les conflits locaux à long terme, il ne sera pas possible d'aider l'Afrique à parvenir à un développement durable et solide, et à s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale.

Un des éléments déterminants d'une stratégie visant à renforcer la paix doit être la mise en place d'un système de sécurité efficace à l'échelle panafricaine, qui vise à la fois à prévenir et à régler les conflits et à remédier de façon globale aux questions relevant de la reconstruction après le conflit.

La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour veiller à ce que les mécanismes mis en place par l'Union africaine et les sous-régions du continent pour prévenir et régler les conflits fonctionnent parfaitement.

Nous pensons également que nous devons faire davantage pour donner effet aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte, en encourageant les organisations régionales à prendre des initiatives dans les domaines de la diplomatie préventive et du règlement pacifique des différends. Cela suppose notamment qu'il faut continuer à déployer des opérations africaines de maintien de la paix avec l'appui du Conseil et aider à la création de forces africaines pouvant être rapidement déployées et de systèmes d'alerte rapide. Ce faisant, nous devons bien entendu respecter les prérogatives conférées par la Charte au Conseil en ce qui concerne la création d'opérations de maintien de la paix dont le mandat comprend l'emploi de la force.

La Russie continuera d'apporter toute l'aide possible pour remédier aux problèmes des pays africains, avec lesquels nous avons traditionnellement entretenu des liens d'amitié et de partenariat. L'Afrique a retenu et continue de retenir notre attention prioritaire. Nous avons été très heureux de constater que les États africains jouaient un rôle de plus en plus important au niveau mondial et qu'ils contribuaient à renforcer la voie multilatérale pour régler les problèmes les plus épineux de notre époque.

Pour terminer, je tiens à préciser que la délégation russe appuie le projet de déclaration présidentielle qui a été élaboré par le Président concernant la question inscrite à l'ordre du jour de la présente séance. Selon nous, ce document contient des dispositions clefs qui constituent un programme d'action dans le cadre des efforts de la communauté internationale visant à préserver la paix et la sécurité et à renforcer le rôle du Conseil de sécurité dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits en Afrique.

Mme Asmady (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour vous remercier, ainsi que votre délégation, d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat public sur cette très importante question. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Mérorès, qui est intervenu au nom de la Présidente de l'Assemblée générale, et M. Christian, Président en exercice du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, et je souhaite la bienvenue au Conseil à la Vice-Secrétaire générale, Mme Migiro.

La prévention et le règlement des conflits en Afrique constituent une préoccupation majeure du Conseil de sécurité et un aspect important de son travail dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La coopération institutionnelle et concrète entre le Conseil et l'Union africaine à cet égard continue d'évoluer et s'engage aujourd'hui sur la voie d'un plus grand partenariat. Nous nous félicitons de cette tendance.

Il y a cinq grands éléments qui sous-tendent le point de vue de l'Indonésie à ce sujet.

Premièrement, la quantité et la nature des conflits en Afrique ont évolué. Les conflits qui semblaient inextricables il y a cinq ou 10 ans sont maintenant en

voie de règlement, notamment dans la région des Grands Lacs et en Afrique occidentale. D'autres problèmes difficiles persistent toutefois, notamment en Somalie et au Sahara occidental, et certains problèmes nouveaux sont apparus, notamment en Afrique orientale et centrale. Ces conflits sont en outre beaucoup plus compliqués et de portée plus vaste, faisant intervenir des dynamiques conflictuelles entre les États et au sein des États. De concert avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales, l'ONU s'est attaquée à ces problèmes et élabore de nouvelles modalités de coopération et de collaboration pour traiter les conflits récents et persistants.

Deuxièmement, les mesures préventives sont rentables et permettent de sauver des vies humaines. La meilleure manière de préserver la paix et la sécurité consiste à étouffer les conflits avant qu'ils n'éclatent et, le cas échéant, à les endiguer. La poudrière africaine doit être surveillée et maîtrisée si l'on ne veut pas qu'elle explose du fait de la polarisation, de l'adversité et des privations économiques.

Pour empêcher qu'une simple flamme ne se transforme en incendie, nous avons besoin d'une prise de conscience immédiate nous informant de la possibilité d'un conflit. Un mécanisme d'alerte rapide aide à nous prévenir des conflits potentiels ou larvés. Le mécanisme d'alerte rapide n'est pas un concept nouveau, mais nous pensons que son potentiel n'a pas été entièrement exploité. Il ne suffit pas d'être conscient des foyers de conflits. Nous avons besoin de ressources et de moyens pour transformer la situation sur le terrain et pour contribuer au maintien de la paix, outre notre capacité de prévoir l'endroit où un conflit pourrait éclater.

Cependant, on n'a jamais très bien su ce qui appelle des mesures préventives de la part de la communauté internationale et ce qui relève de la compétence nationale des États au titre de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies. Il est clair que les conflits qui déchirent aujourd'hui l'Afrique sont, à une exception près, des conflits à l'intérieur des États. Nous pensons qu'il incombe avant tout aux pays de prévenir et de régler les conflits internes. Les méthodes de prévention demandées dans le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés publié l'année dernière sont applicables et, dans tous les cas, elles comprennent des méthodes de prévention structurelles, opérationnelles et systématiques.

Notre prochaine observation porte sur le fait que la prévention des conflits est étroitement liée aux efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits. Il est particulièrement important de noter que les causes des conflits sont souvent économiques et sociales. En conséquence, le Conseil de sécurité devrait travailler en collaboration plus étroite avec les partenaires du système des Nations Unies compétents dans les domaines économique et social. En fait, l'Article 65 de la Charte pose les fondements d'une telle coopération. Le Conseil de sécurité a affirmé, dans sa résolution 1625 (2005), sa détermination à coopérer avec le Conseil économique et social.

Quatrièmement, nous pouvons et devons tout faire pour prévenir les conflits en Afrique dans le domaine de l'engagement de contingents au maintien de la paix, mais il y a de nombreux avantages à ce que les forces militaires viennent de la région africaine. Comme cela est récemment bien apparu au Darfour et en Somalie, nous devons mettre en place des mécanismes permettant de former davantage de contingents et de rendre la force africaine en attente véritablement opérationnelle.

Recourir à des forces régionales est bénéfique car elles ont l'avantage de bien connaître la région, les cultures et les peuples, et, dans bien des cas, elles peuvent susciter une plus grande confiance entre les parties. Une telle force peut aussi être déployée plus rapidement et avoir un impact immédiat sur le terrain pendant que le Conseil de sécurité examine la question. Il y a aussi des raisons plus impérieuses d'engager des contingents dans les conflits ravageant les pays voisins, du fait de leur intérêt inhérent à la stabilité régionale. Il est essentiel que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou mandatées par les Nations Unies soient neutres et perçues comme telles.

Enfin, nous sommes convaincus que la coopération, la coordination et la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine sont essentielles au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous nous félicitons du renforcement récent de cette coopération, dans laquelle les pays africains et l'Union africaine jouent un rôle central tandis que l'ONU renforce la mise à disposition de ressources pour l'Union africaine.

Le communiqué conjoint du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, publié en juin dernier, est un instrument essentiel permettant de développer et de renforcer des

relations plus fortes et plus structurées dans le domaine de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits; du maintien et de la consolidation de la paix; et de la mise en commun des informations sur les situations conflictuelles inscrites aux ordres du jour des deux organes.

Une démarche multidimensionnelle est nécessaire pour prévenir, régler et éliminer les conflits violents en Afrique. Il y a des signes prometteurs concernant de nombreux conflits qui ravagent aujourd'hui l'Afrique et, en adoptant des mesures appropriées et novatrices en matière de prévention, nous pourrons peut-être faire en sorte qu'il y ait à l'avenir moins de tragédies humaines dans la région. Nous devons engager nos ressources intellectuelles, politiques, financières et institutionnelles dans cet effort et développer une coordination plus étroite avec les institutions économiques et politiques régionales. Il faut agir maintenant.

M. Lacroix (France) : Monsieur le Président, tout d'abord, je souhaiterais vous remercier d'avoir organisé ce débat public. L'implication du Congo, qui préside le Groupe de travail sur la prévention des conflits créé par la résolution 1625 (2005) est ancienne et active. Nous saluons cette implication, de même que ma délégation salue la présence au début de nos travaux du Secrétaire général, celle également de la Vice-Secrétaire générale, ainsi que leur engagement résolu en faveur de l'Afrique. Je souhaiterais également remercier l'Ambassadeur Mérorès et l'Ambassadeur Christian pour leurs interventions. Je souhaiterais également indiquer que ma délégation s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent du Portugal au nom de l'Union européenne.

Le sujet de notre débat revêt une importance toute particulière pour les autorités françaises, dans le cadre général de notre engagement au service de la paix en Afrique. Dans cet esprit, le Président de la République française présidera à New York, en marge de l'ouverture de l'Assemblée générale, une réunion du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État et de gouvernement consacrée au thème de « L'Afrique et les défis à la paix et à la sécurité internationales ». Le Conseil de sécurité intensifie son implication dans la lutte contre les conflits, en particulier en Afrique, en prenant en compte de manière croissante leur dimension régionale, comme il l'a fait en traitant successivement du Darfour et des conséquences régionales de cette crise sur les pays voisins.

Nous devons poursuivre dans cette voie mais aussi étoffer notre réflexion sur la prévention. Le Conseil ne doit-il pas s'interroger sur ce qui fait la spécificité de la prévention, qui doit l'amener à intervenir mais dans ces contextes sensibles, où l'absence de crise ouverte rend plus difficile, même lorsque le temps presse, la justification d'actions qui doivent être prises dans l'urgence? Comment, de façon concrète, le Conseil peut-il et doit-il agir dans ce contexte?

Le Secrétaire général a fait part de ses réflexions sur ce qui peut être fait pour rendre le Secrétariat plus efficace dans la prévention des conflits. Ma délégation souhaiterait suggérer quelques pistes pour nourrir notre réflexion.

Tout d'abord le Conseil, à travers le Secrétariat, doit sans doute être mieux et plus vite informé des signes avant-coureurs multiples qui peuvent annoncer une crise. Cela passe par un renforcement des outils du Secrétariat pour connaître et évaluer des situations de crise. Le Secrétaire général joue en effet un rôle essentiel en la matière, puisque la Charte des Nations Unies lui permet d'appeler l'attention du Conseil sur telle ou telle situation, mais aussi parce qu'il exerce, dans la discrétion souvent, un rôle efficace de médiateur, comme cela a été fait sur la question de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria, et notamment s'agissant de la presqu'île de Bakassi.

Une politique plus ambitieuse de prévention passe aussi par une coopération accrue s'agissant de l'Afrique, entre l'ONU et l'Union africaine, en particulier entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en mettant notamment au service de la prévention des liens étroits tissés entre les organisations sur des dossiers comme celui du Soudan et du Darfour. Cette coopération entre l'ONU et l'Union africaine, mais aussi entre l'Union européenne ou des organisations régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), permet des actions concrètes dans des domaines clefs pour la prévention des conflits. C'est par exemple le cas pour des opérations d'observation électorale, en des moments par définition de grandes tensions politiques où la communauté internationale a un rôle à jouer pour encourager les acteurs politiques mais aussi pour affirmer sa vigilance, comme le Conseil l'a fait hier encore à propos des élections en Sierra Leone.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent aussi continuer leur travail sur les causes d'instabilité. Tout d'abord, au-delà des conflits politiques nationaux, ils doivent mieux appréhender et traiter les questions comme l'exploitation illégale des ressources naturelles, en s'inspirant de ce qui a été fait pour les diamants de la guerre, ou encore le trafic des armes, en particulier celui des armes légères et de petit calibre, dont la prolifération rend la sortie de crise toujours plus difficile.

La lutte contre ces menaces, et plus généralement une politique active de prévention des conflits, passe également par un soutien résolu à l'amélioration des capacités des États et des organisations qui sont en première ligne en Afrique. La communauté internationale doit intensifier l'effort, déjà important, entrepris dans le but de renforcer les capacités administratives et judiciaires en Afrique, améliorer l'état de droit et rendre plus efficace l'organisation du secteur de la sécurité. L'Union européenne, au travers de programmes de formation, mais aussi sous la forme d'un effort de financement sans précédent, notamment la Facilité de paix et les programmes du Fonds européen de développement, est un partenaire incontournable des programmes nationaux et régionaux qui contribuent à la prévention des conflits. Et par ailleurs des réflexions sont en cours, en Afrique de l'Ouest sur des programmes tripartites qui associeraient l'ONU, l'Union européenne et des organisations sous-régionales comme la CEDEAO.

Par ailleurs, la protection des civils est aussi une des conditions pour éviter les conflits et leur résurgence. Le Conseil est engagé dans cette voie s'agissant notamment des femmes et des enfants dans les conflits armés. La France se félicite de ce que le Secrétaire général ait nommé au mois de mai dernier M. Francis Deng comme Conseiller spécial pour la prévention du génocide.

Nous devons, enfin, veiller à mieux prendre en compte les risques de reprise des conflits et de rechute dans la violence. Plusieurs pays en Afrique sont parvenus, avec l'appui de l'ONU, à trouver une issue aux crises qui les affectaient. La Commission de consolidation de la paix doit jouer tout son rôle pour préserver ces acquis et garantir un investissement robuste de la communauté internationale dans la période de la sortie de crise. La lutte contre l'impunité, par ailleurs, constitue un impératif pour consolider les acquis d'un processus de paix, prévenir la résurgence des conflits et dissuader ceux qui voient dans les violations massives des droits de l'homme un moyen de parvenir à leur fin. C'est l'un des enjeux de la justice internationale de façon générale et de la Cour pénale internationale en particulier.

Le Conseil a donc un rôle important à jouer pour permettre une plus grande coordination et une plus grande cohérence, au service de la prévention des conflits, à l'intérieur comme au-delà du système des Nations unies, et en étroite coordination avec des partenaires comme l'Union africaine mais aussi l'Union européenne.

Mais notre débat témoigne aussi de la nécessité pour la communauté internationale d'aller plus loin et de se saisir, dans une approche de prévention des conflits, de défis plus larges, qui ont un impact direct sur la stabilité en Afrique et ailleurs, qu'il s'agisse des défis posés par les questions de santé, ou de ceux qui touchent aux changements climatiques. La France forme le vœu que nous puissions, dès le mois de septembre, aborder ces questions de manière plus approfondie lors de la réunion de haut niveau du Conseil de sécurité que j'évoquais précédemment.

Le Président : Je voudrais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République du Congo.

Tout d'abord je voudrais adresser mes remerciements au Secrétaire général Ban Ki-moon et à la Vice-Secrétaire générale, Mme Asha-Rose Migiro, pour leur participation personnelle et dire mes félicitations également à l'Ambassadeur Mérorès et à l'Ambassadeur Christian pour leurs exposés en tant que représentants de la Présidente de l'Assemblée générale et du Président de la Commission de consolidation de la paix, respectivement.

De nos jours, la détresse humaine se lit encore sur trop de visages de par le monde marquant cette angoisse du lendemain qui traduit un déficit sécuritaire indigne de notre temps. Nous vivons en effet dans un monde repu de consommation, ivre des prouesses de la science et de la technologie et obnubilé par les performances de l'économie.

En contrepoint, nous nous révoltons à juste titre de ce qui se passe au Darfour, tandis que la situation en Somalie nous interpelle et que nous nous préoccupons vivement de la tournure des événements dans l'est de la République démocratique du Congo, pour ne nous en tenir qu'à ces exemples.

Ce tableau renvoie aux buts de l'Organisation des Nations Unies qui, selon la Charte, consistent à en faire un centre où s'harmonisent les efforts vers les fins communes que sont la paix et la sécurité, le développement et les libertés fondamentales.

C'est dire aussi que le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont la responsabilité principale incombe au Conseil de sécurité, ne peut s'accomplir valablement s'il n'est accouplé à un processus tendant à réduire la fragilité relative des nations par rapport aux phénomènes pourvoyeurs d'insécurité.

Se doter d'outils capables de réaliser un tel investissement dans la sécurité humaine, c'est ce que signifie, pour mon pays, une attitude et une culture de la prévention bien comprise et bien assumée.

Hier encore, l'équilibre de la terreur s'appuyait sur le dicton bien connu « qui veut la paix prépare la guerre », ce qui suffisait à dédouaner la communauté internationale de toute initiative audacieuse en direction des protagonistes d'un conflit annoncé. Aujourd'hui, la grille de lecture des potentialités de crises n'est plus la même, qui intègre une multitude de variables, des différends entre États, certes, mais aussi, et de plus en plus, des dissensions au sein des États, ainsi que de l'insécurité transfrontière due à des phénomènes tels que le terrorisme, le trafic illicite d'armes classiques ou celui des ressources naturelles.

Notre débat prend dès lors valeur d'actualisation pour un thème assurément familier mais qui, compte tenu de la diversité des approches qu'il induit, risque toujours de se figer en idée généreuse aussi mobilisatrice en théorie que difficile à gérer.

En proposant ce thème, le Congo a voulu faire prendre conscience du caractère multidimensionnel inhérent à toute démarche visant à prévenir les conflits – multidimensionnel autant que peut l'être une opération de maintien de la paix. Il n'est pas jusqu'à la formule des opérations hybrides qui ne relève, en fin de compte, d'une approche identique, dans toute la mesure où elles impliquent, par définition, la coopération agissante des organisations locales, sous-régionales ou régionales.

À travers la résolution 1625 (2005), le Conseil de sécurité s'est doté d'une base solide capable de lui faire jouer le rôle efficace qu'il s'était assigné lors de sa 5261è séance du 14 septembre 2005 tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement. Il n'empêche que les opérations de maintien de la paix ont toujours pris le pas sur les programmes de prévention, ce que confirment les débats thématiques organisés par le Conseil sur des questions aussi variées que la protection des civils, le rôle des femmes, les ressources naturelles, voire même l'énergie et les changements climatiques. Le Conseil ne pouvait mieux témoigner du caractère inclusif de sa mission dans ce domaine.

Le Conseil en arrive ainsi progressivement à intégrer les causes profondes des conflits dans son champ d'investigation pour une meilleure gestion des questions de paix et de sécurité. L'entrée en lice de protagonistes non étatiques et la multiplicité des facteurs à risque finissent par imposer le recours à des initiatives novatrices pour mieux adapter l'action du Conseil aux défis qui en résultent.

Le renforcement du rôle du Conseil de sécurité, intitulé des termes de référence du présent débat, peut dès lors se percevoir à trois niveaux d'intervention.

Le premier niveau s'adresse aux institutions du système des Nations Unies où des organes directement interpellés comme l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de droits de l'homme et les organisations à vocation humanitaire pourraient s'associer davantage au Conseil de sécurité en un forum propre à manifester l'esprit de cohérence dont les Nations Unies ont besoin en matière de prévention des conflits.

Le second niveau concerne les États ou groupes d'États dont on attend qu'ils mettent en place localement des mécanismes nationaux ouverts à la société civile, pour servir d'interface à la communauté internationale dans leurs rapports de partenariat.

Le troisième niveau est celui qui a trait aux relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales, au titre du Chapitre VIII de la Charte. Les Nations Unies s'en sont prévalues en signant le 16 novembre 2006, la Déclaration sur le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine : cadre du Programme décennal de renforcement des capacités pour l'Union africaine.

Dans ses modalités pratiques, cette coopération saura emprunter, nous en sommes persuadés, les canaux des mécanismes sous-régionaux existants, dont les plus élaborés sont, à l'heure actuelle ceux de la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest, appuyés par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, premier bureau régional décentralisé du Département des affaires politiques; le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs; et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, qui attend beaucoup du concours technique du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, géré par le Département des affaires de désarmement.

Quant au Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, son caractère stratégique tient à ce qu'il vise également les organisations sous-régionales africaines, ce qui permet d'axer les efforts de l'ONU et de l'Union africaine, je cite, « en priorité sur la prévention des conflits, la médiation et les missions de bons offices, ainsi que le maintien de la paix, compte tenu des lourdes pertes qu'infligent les conflits aux populations de nombreuses régions de ce continent ».

Le concept de sécurité collective ainsi revisité emporte l'adhésion de mon pays, raison pour laquelle le Président Denis Sassou Nguesso, en est un des défenseurs les plus déterminés, comme en témoigne l'adhésion du Congo aux deux pactes, celui des Grands Lacs et celui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, dont la complémentarité se manifeste dans la similitude de leurs mécanismes. Ceux-ci s'articulent en effet autour des principes de non-agression, d'assistance mutuelle, de démocratie et de bonne gouvernance et de codéveloppement pour faire des besoins et aspirations des peuples les composantes d'un État de droit normalisé.

Et pour que le Conseil de sécurité puisse dans un avenir proche faire bon usage de tels instruments politico-juridiques, le Groupe de travail que nous dirigeons souhaite pouvoir en tirer des éléments d'une stratégie globale cohérente au bénéfice du Conseil. Pour ce faire, nous envisagerons de tenir en novembre prochain, un séminaire destiné à approfondir les vues dégagées au cours du présent débat et soulignées dans la déclaration présidentielle à adopter.

Enfin, un penseur africain, récemment disparu, le Professeur Joseph Ki-Zerbo, disait de l'Afrique qu'elle n'avait pas vocation à rester couchée, sous peine de mourir, mais debout. Une attitude de vigilance qui donne toute sa raison d'être au devoir de mobilisation – une autre manière de signifier prévention et pari sur l'avenir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Portugal.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Pour gagner du temps, je ne vais pas lire la version intégrale de la déclaration qui est actuellement distribuée aux membres.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, la Turquie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Puisque c'est la première fois que nous intervenons sous votre présidence, je voudrais vous féliciter de votre accession à cette fonction. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son intervention très pertinente et de son engagement personnel sur cette question. Dans le même ordre d'idées, je salue les interventions de l'Ambassadeur Léo Mérorès et de l'Ambassadeur Leslie Kojo Christian, ainsi que la présence de la Vice-Secrétaire générale, Mme Asha-Rose Migiro.

L'Union européenne appuie le projet de déclaration présidentielle qui doit être adopté aujourd'hui.

L'Union européenne se félicite de constater le renforcement d'une culture de prévention au sein du système des Nations Unies. En outre, dans le contexte institutionnel, les récentes réformes entreprises au sein du système des Nations Unies, notamment la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, aident les pays sur la voie de la paix et du développement durables, contribuant ainsi à prévenir l'éclatement ou la résurgence des conflits.

Toutefois une coopération accrue ainsi qu'une coordination et une cohérence plus grandes sont nécessaires dans ce domaine, non seulement entre les organes principaux de l'ONU, mais également entre l'ONU et les organisations internationales et régionales et autres acteurs compétents, y compris les organisations non gouvernementales. Nous

encourageons également les États Membres à consacrer des ressources à l'amélioration des mécanismes de prévention des Nations Unies, et nous proposons que des rapports soient régulièrement présentés au Conseil de sécurité sur la prévention et l'alerte rapide, car cela l'aiderait à mieux soutenir cet objectif.

L'Union européenne souligne la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil de sécurité. Nous nous félicitons, à cet égard, de la contribution du Conseil de sécurité et des organisations internationales, régionales et sous-régionales et des partenariats qui existent entre eux pour faciliter des processus politiques ainsi que pour le maintien de la paix et les interventions d'après-conflit.

L'Union européenne estime que l'ONU doit être prête à recourir aux approches novatrices proposées par les acteurs régionaux et sous-régionaux, tout en établissant des arrangements clairs de coopération et de répartition des tâches et des responsabilités. Nous nous félicitons particulièrement des progrès notables enregistrés dans la coopération entre l'ONU et l'Union européenne dans la gestion des crises, et en particulier, de la signature, le 12 juin 2007, de la Déclaration conjointe entre l'ONU et l'Union européenne sur la coopération dans la gestion des crises. La coopération entre l'ONU et l'Union européenne évolue également bien dans le domaine de la prévention des conflits, en particulier à la faveur de dialogues réguliers entre responsables.

Nous nous réjouissons également de l'accord établi le 16 juin 2007 autour d'un communiqué conjoint entre l'ONU et l'Union africaine, et nous encourageons une relation étroite entre l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Nous les félicitons d'avoir mis en place – avec l'appui de la communauté internationale, dont l'Union européenne – des opérations de maintien de la paix sur le continent africain, notamment la Mission de l'Union africaine au Soudan et la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous saluons en outre la décision prise par le Conseil de déployer une opération hybride au Darfour.

Le contrôle national et la responsabilité constituent des principes importants de la Stratégie de l'Union européenne pour l'Afrique, adoptée par le Conseil européen en décembre 2005. Nous reconnaissons qu'il est crucial de renforcer les capacités du continent pour parvenir à un véritable contrôle africain. Dans ce contexte, en novembre 2006, le Conseil de l'Union européenne a adopté des conclusions sur le renforcement des capacités africaines en matière de prévention, de gestion et de résolution des conflits. Une stratégie commune entre l'Europe et l'Afrique pour la prochaine décennie est en cours de négociation et devrait être adoptée cette année au deuxième sommet Union européenne/Afrique de Lisbonne.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'élaboration actuelle d'une architecture africaine de paix et de sécurité – qui comprend l'opérationnalisation de la force africaine d'intervention et le développement de l'association africaine de formation au soutien de la paix – est une initiative clef et recevra un large appui de l'Union européenne.

Une autre difficulté majeure consiste à trouver un financement durable, prévisible et souple pour les opérations de soutien à la paix menées sous commandement africain. En 2004, l'Union européenne a créé la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique afin que nous puissions mettre des instruments financiers au service des capacités africaines de planification et d'exécution d'opérations de maintien de la paix. Les capacités des organisations sous-régionales africaines en matière de prévention des conflits se trouvent encore renforcées par des programmes régionaux substantiels financés par le Fonds européen de développement. On envisage également d'élaborer des programmes tripartites de renforcement des capacités qui verraient la participation de l'ONU, notamment en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

L'application effective de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité est une condition préalable à l'instauration, au maintien et à la promotion d'une paix durable. Il convient de tenir compte des différences entre les sexes dans toutes les activités de prévention des conflits et de maintien de la paix, en particulier lorsqu'il s'agit d'élaborer des mesures pour la prévention et les soins relatifs au VIH/sida et contre la violence sexiste.

L'incapacité chronique à protéger les enfants lors des conflits, de même que les abus et violences qui persistent une fois la paix en apparence restaurée, soulignent la nécessité d'accorder une haute priorité au renforcement de la protection des enfants dans les conflits. Nous nous félicitons donc de la résolution 1612 (2005) et des mécanismes qu'elle a créés ainsi

que de l'adoption, en février 2007, des Principes directeurs de Paris relatifs aux enfants associés aux forces armées ou aux groupes armés, et des Principes du Cap concernant la prévention du recrutement d'enfants dans les forces armées, et la démobilisation et la réinsertion sociale des enfants soldats en Afrique.

La compréhension des causes profondes et multidimensionnelles des conflits est à la base même de la prévention des conflits – il vaut bien mieux prévenir que guérir. La société civile est un partenaire important s'agissant d'empêcher les conflits violents et leur récurrence, de renforcer la démocratie et de promouvoir les droits de l'homme. L'Union européenne utilise des ressources considérables pour appuyer la société civile et encourage vivement d'autres entités à faire de même. Les organes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales devraient également explorer les moyens d'établir des partenariats avec les groupes de la société civile afin de faciliter la prévention des conflits et leur règlement pacifique.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il ne saurait y avoir de paix sans justice. La justice et l'état de droit sont au cœur du règlement pacifique des différends et de la coexistence harmonieuse, au niveau tant national qu'international. Le Groupe de l'aide à la promotion de l'état de droit, nouvellement établi, contribuera selon nous à accroître la coordination et l'appui en matière d'état de droit au sein du système des Nations Unies.

De plus, le rôle de la Cour pénale internationale (CPI) est fondamental. L'Union européenne reste fermement attachée à son fonctionnement effectif. Nous insistons sur l'importance d'une coopération totale avec la Cour et appelons les États qui ne l'ont pas encore fait à accéder au Statut de Rome.

L'Union européenne se félicite des progrès réalisés par la Cour ces dernières années, et nous estimons que le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer dans la lutte contre l'impunité et la prévention des crimes internationaux les plus odieux, étant donné qu'il est habilité à déférer des affaires à cette Cour.

L'Union européenne maintiendra sa contribution à la paix et à la sécurité internationales de toutes les manières possibles, y compris ici, à l'ONU, où la prévention et le règlement des conflits, en particulier en Afrique, doivent rester l'une des toutes premières priorités.

Le Président : Toujours en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, nous poursuivons la liste des orateurs. Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamad (Soudan) (*parle en arabe*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur, de dire combien je suis heureux de voir votre délégation présider aux travaux du Conseil ce mois-ci. Votre pays est un pays frère africain à l'engagement profond et précieux au sein de la communauté internationale, et ma délégation souhaite vous remercier d'avoir convoqué ce débat essentiel. L'initiative est particulièrement importante car elle traite de la prévention et du règlement des conflits, en particulier en Afrique, notre continent. Nous espérons que le débat d'aujourd'hui suivra une approche opérationnelle et objective qui contribuera à consolider le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits, conformément à l'objectif d'éliminer leurs causes profondes par des voies pacifiques, afin d'instaurer durablement la paix et la sécurité.

Plus de deux ans ont passé depuis que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1625 (2005), qui souligne l'importance d'élaborer des stratégies globales et effectives et de chercher à renforcer la capacité des Nations Unies en matière de prévention des conflits et de renforcement des capacités nationales des pays touchés par des conflits, cela en remédiant à leurs causes sous-jacentes. Ceci nous conduit à mettre l'accent sur une idée importante, à savoir la nécessité de fixer des priorités à travers l'activité du Conseil de sécurité. Comme première étape dans le traitement de ces problèmes, nous devons fixer des priorités, puis nous attaquer aux problèmes.

La définition des causes de conflit et le règlement des conflits par le dialogue sont des questions de la plus haute importance. Toutefois, le Conseil de sécurité a toujours considéré que la question du règlement des conflits ne devait pas être traitée d'abord sur le plan politique. C'est pour cette raison que nous n'avons pas pu, par le passé, élaborer des stratégies susceptibles de régler les conflits, car les opérations de maintien de la paix, quels que soient leur intitulé et leurs effectifs, ne sauraient rétablir la paix à partir de rien. Il est donc très utile que le Conseil de sécurité inclue dans ses priorités la question du règlement politique des différends.

La prévention des conflits armés repose également sur une prémisse particulièrement

importante, à savoir le rôle constant et primordial des entités régionales et sous-régionales. Il est également important de reconnaître très vite les causes profondes d'un conflit, et le Conseil de sécurité doit insister là-dessus. Dans le respect des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et sans affaiblir l'importance des organes régionaux et sous-régionaux qui ont joué un rôle important et qui ont beaucoup en commun avec les pays directement concernés, l'Union africaine a été un exemple parfait de ce que pouvait être une participation régionale dans sa façon de traiter de la situation au Darfour. Le règlement impératif des conflits signifie que l'ONU à un rôle central à jouer en la matière.

Une autre question qu'il faudrait examiner est le renforcement du rôle de l'ONU dans les secteurs économique et social. Il nous faut également renforcer les divers organes de l'ONU : l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et les organismes et fonds afférents à ces secteurs, tout en consolidant les capacités nationales de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous devons également appuyer la reconstruction nationale et le redressement économique, le transfert de technologies, la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Il faut, en la matière, mettre nos connaissances en commun.

Le développement est un élément clef et central de la prévention des conflits, et l'ONU devrait donc renforcer son rôle économique et social au lieu d'aborder la question de la prévention des conflits au coup par coup. C'est en s'attaquant aux causes profondes des conflits que l'on pourra s'assurer de l'instauration d'une paix durable et empêcher la reprise des hostilités. L'ONU éviterait ainsi les coûts énormes entraînés par la reprise des conflits et les opérations subséquentes de maintien de la paix.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Norvège.

M. Lovald (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège se félicite des efforts déployés pour intensifier le rôle du Conseil de sécurité dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le Conseil de sécurité doit faire montre d'un ferme engagement en la matière afin de garantir un rôle coordonné et global de la communauté internationale dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique.

Nous appuyons le rôle des organisations régionales dans la prévention et le règlement des conflits. L'Union africaine assume déjà un lourd fardeau pour ce qui est de la paix et de la sécurité sur le continent africain. Nous jugeons encourageant que les pays africains eux-mêmes prennent un rôle central dans le règlement des différends africains par des moyens pacifiques et dans la promotion de mesures préventives face aux menaces à la paix et à la sécurité régionales. Pour renforcer ces efforts régionaux importants, nous sommes favorables à une coopération étroite entre l'ONU et d'autres partenaires. Nous nous félicitons de l'engagement du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine – comme cela a été convenu à Addis-Abeba le 16 juin – de coopérer de manière plus étroite dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits.

La Norvège attache également une grande importance au renforcement du rôle des femmes dans les prises de décisions relatives à la prévention et au règlement des conflits. L'ONU et l'Union africaine doivent veiller de concert à l'accroissement de la représentation des femmes à tous les niveaux de prises de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de prévention et de règlement des conflits.

Une fois déployée, l'opération hybride UA-ONU (MINUAD) au Darfour sera une avancée décisive pour les opérations internationales de maintien de la paix. La capacité de la MINUAD de s'acquitter de son mandat, qui consiste à assurer la sécurité, à prévenir les menaces et les attaques contre les civils, et à protéger les opérations humanitaires, influera sur la coopération qui s'établira à l'avenir entre l'Union africaine et l'ONU. Le défi immédiat que ces deux organes devront relever réside dans l'effort qu'ils doivent mener ensemble pour négocier un accord de paix au Darfour. La Norvège est très favorable à cette coopération. Nous sommes prêts à apporter une contribution financière et humaine au secrétariat de négociations conjoint pour les pourparlers de paix qui s'annoncent. Nous espérons que l'ONU travaillera en collaboration étroite avec ses partenaires et demandera l'appui nécessaire dans ce processus important.

Les négociations de paix posent de nombreux défis à l'ONU. Au Soudan, l'ONU participe aujourd'hui de façon énergique aux efforts menés dans le secteur de la sécurité et du développement, ainsi qu'aux activités humanitaires et aux négociations de paix. Et comme si tout cela n'était pas déjà assez

compliqué, l'ONU prend part à deux opérations de sécurité distinctes dans deux parties différentes du pays. Pour réussir, il est absolument nécessaire que l'ONU soit perçue comme étant un seul acteur capable d'agir dans l'unité.

Le fait est, hélas, que plus de la moitié de tous les conflits réglés par le biais de négociations reprennent à nouveau au bout de quelques années. Il existe un besoin urgent d'améliorer notre capacité à appuyer les pays sortant d'un conflit et à renforcer leurs moyens de répondre aux attentes. Une ONU plus efficace travaillant en collaboration étroite avec ses partenaires régionaux apportera une contribution importante à cet égard. Il est également essentiel que nous continuions à tirer les enseignements de notre expérience afin de mettre au point de meilleurs mécanismes et de meilleures réponses.

La Commission de consolidation de la paix, de concert avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix, pourrait être un outil puissant susceptible de relever ces défis de façon plus coordonnée et globale.

Les défis sont énormes. Si nous ne parvenons pas à contribuer de manière significative à une paix durable au Burundi et en Sierra Leone, cela aura des répercussions considérables non seulement pour les populations de ces deux pays, mais aussi pour la Commission et pour la crédibilité de l'ONU. J'ai eu l'honneur de présider les réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées au Burundi. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi a été approuvé par la Commission au mois de juin en tant qu'instrument d'engagement et de dialogue entre le Burundi, la Commission et d'autres parties intéressées. Le document définit les priorités fondamentales du Burundi en matière de consolidation de la paix. Il constituera également un guide utile pour parvenir aux objectifs de consolidation de la paix et mobiliser l'appui politique et financier nécessaire.

La prévention et le règlement des conflits en Afrique nous posent d'énormes défis. Une approche mieux coordonnée et plus globale de l'ONU renforcera les efforts régionaux menés par l'Union africaine pour sauvegarder la paix et la sécurité en Afrique.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Suisse.

M. Baum (Suisse) : D'importantes ressources financières ont été consacrées ces 10 dernières années à la gestion des conflits, mais les sommes investies dans la prévention des guerres et des crises sont restées modestes. Or, la prévention effective des conflits sauverait non seulement d'innombrables vies, mais elle nous éviterait aussi de lourdes dépenses. Nous jugeons donc très opportune la tenue du débat de ce jour, et vous remercions du document de présentation général. La Suisse, qui copréside le Groupe des Amis de la prévention des conflits, vous est reconnaissante, Monsieur le Président, de l'occasion que vous avez ainsi créée d'aborder ce sujet très important. Je vais me concentrer aujourd'hui sur les aspects institutionnels.

Premièrement, la coopération entre l'ONU et l'Union africaine autour du règlement du conflit du Darfour est un exemple de partenariat aussi porteur que novateur entre les deux organisations. La Suisse salue le communiqué conjoint du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, adopté le 16 juin dernier. Mon pays encourage le Conseil de sécurité à continuer d'explorer les moyens de renforcer la coopération et d'améliorer le partage des tâches avec l'Union africaine.

Deuxièmement, la prévention, la gestion et le règlement des conflits commencent à l'échelon local et régional. Ils doivent associer toutes les parties concernées, notamment la société civile, les femmes, les jeunes et les victimes de la violence. Les accords de cessez-le-feu et de paix doivent être fondés sur une approche inclusive et être acceptés par tous. La réconciliation ne peut se fonder uniquement sur la création d'un ordre nouveau, mais elle exige que les injustices et les blessures passées soient soumises au droit et que de justes compensations soient accordées. C'est pourquoi le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies doit maintenir des contacts réguliers avec les organisations et les institutions régionales concernées, de façon à mener une réflexion commune, et à dégager de bonnes pratiques et des approches novatrices.

Troisièmement, il convient de consolider le Département des affaires politiques de sorte qu'il soit en mesure de s'acquitter de son mandat de prévention des conflits. La création d'un Groupe de l'appui à la médiation est un premier pas très important dans cette direction. La Suisse poursuivra son soutien à ces efforts. Cela dit, le renforcement de la prévention des conflits, de la médiation et des bons offices ne peut pas dépendre seulement de la bonne volonté des contributeurs; elle requiert aussi de nouveaux fonds alimentés par les contributions statutaires. La

prévention des conflits ne saurait être pour les Nations Unies une activité seulement souhaitable : elle doit avoir le statut d'une activité principale de l'Organisation.

La Suisse souhaite voir le Conseil de sécurité endosser un rôle fort et effectif dans la prévention des conflits. Nous avons aussi besoin de mener un débat bien réfléchi et structuré sur les façons possibles de renforcer les capacités institutionnelles de l'ONU dans ce domaine. Nous estimons le moment venu pour l'Assemblée générale de se pencher sérieusement sur cette question au cours de sa soixante-deuxième session, en s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (A/60/891).

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Normandin (Canada) : Monsieur le Président, le Canada est heureux de participer au débat sur la prévention des conflits en Afrique, et il vous en remercie.

Des situations comme celles qui existent au Darfour, dans le nord de l'Ouganda, en Somalie et en République démocratique du Congo, où les civils continuent à subir les effets de la guerre, montrent les coûts incalculables en vies humaines qu'entraînent maintenant et plus tard le fait de ne pas parvenir à prévenir la violence armée et de retarder notre intervention. Cependant, si l'on considère notre expérience passée de la prévention des conflits, il est important de ne pas perdre de vue les progrès que nous avons réalisés. Le *Rapport sur la sécurité humaine* a conclu que, depuis les années 1990, on compte une baisse de 80 % du nombre réel de conflits armés. Cette situation est attribuable à une extraordinaire remontée de l'action de la communauté internationale.

Depuis l'adoption de la résolution 1625 (2005), nous avons mis en place de nouveaux outils pour réduire les risques que des conflits n'éclatent et pour empêcher que les accords de paix ne soient réduits à rien une fois en place. La collaboration régionale s'est améliorée : la nouvelle mission hybride au Darfour en est l'exemple le plus récent. La Commission de consolidation de la paix a été créée. Le Canada est en faveur de l'élargissement du programme de la Commission, pour qu'il englobe d'autres pays à risque et des thèmes transversaux, comme celui des enfants touchés par les conflits armés et le rôle des femmes dans la paix et la sécurité.

Le Groupe de l'appui à la médiation représente un outil de plus au service de la diplomatie préventive, et le Canada appuie et encourage un déploiement proactif et rapide de ses moyens.

Nous encourageons également l'élargissement de la place du Groupe des sages de l'Union africaine.

Il est clair toutefois qu'il est indispensable de collaborer davantage avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et infrarégionales et de leur apporter un meilleur soutien si nous voulons continuer de prévenir les conflits en Afrique.

Le Canada contribuera à continuer de renforcer l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment pour ce qui touche le déploiement d'observateurs civils et militaires, les centres d'excellence régionaux pour déployer des militaires et des policiers formés aux opérations de paix, et en vue de la création d'une future force permanente intégrée en Afrique.

Ces efforts, toutefois, ne sont pas suffisants. Comme le Secrétaire général l'a mentionné dans son dernier rapport (A/60/891), un écart important demeure entre le discours sur la prévention des conflits et la réalité sur le terrain. L'appui donné par le Sommet mondial au principe de la responsabilité de protéger doit maintenant prendre la forme d'actions internationales rapides, afin de prévenir les génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité, et ce, par l'amélioration de la capacité d'intervention des pays eux-mêmes et par des actions internationales plus rapides.

Nous demandons instamment au Conseil de sécurité de continuer à intégrer les thèmes transversaux dans ses travaux – notamment lorsqu'il traite des causes principales des conflits comme la prolifération des armes légères, l'exploitation des ressources naturelles, l'inégalité entre les hommes et les femmes, la violation des droits de la personne, et les difficultés associées à la protection des civils.

Nous invitons également le Secrétaire général à exercer plus souvent les fonctions de signalement de situations qui lui ont été attribuées par la résolution 1625 (2005), et à informer le Conseil de sécurité des situations de plus en plus préoccupantes qui pourraient bénéficier de l'attention du Conseil.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Nous félicitons le Secrétaire général pour le rapport récent et opportun qu'il a présenté sur la situation en Somalie (S/2007/381), et incitons le Conseil à accorder une attention particulière à la situation, qui s'aggrave. Le Canada est vivement préoccupé par la situation en Somalie, notamment par des attaques ciblées contre des journalistes, et a par conséquent fourni une aide humanitaire significative.

Lorsque la communauté internationale unit ses forces, on peut accomplir beaucoup. La cohésion du Conseil de sécurité est indispensable pour que les conflits au Soudan se règlent. Le puissant soutien du Conseil à l'Accord de paix global et le déploiement rapide de la Mission des Nations Unies au Soudan ont enfin contribué à mettre un terme à l'une des plus longues guerres civiles d'Afrique.

En ce qui concerne le Darfour, l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 1769 (2007), qui autorise l'opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), « ouvre un nouveau chapitre », comme l'a dit le Secrétaire général. Cet important fait nouveau a déjà amélioré l'atmosphère entourant le processus de paix dirigé par les envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine.

Nous insistons toutefois sur le fait que le maintien de l'engagement de la communauté internationale est essentiel, à la fois au Darfour et dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Depuis l'adoption de la résolution 1556 (2004), le Canada a été un contributeur de premier plan à la mission de maintien de la paix de l'Union africaine. Il a engagé 286 millions de dollars pour lui procurer des transports aériens essentiels, des véhicules blindés et des conseillers techniques. Le Canada a également répondu à l'appel urgent du Conseil d'aider la mission de l'Union africaine jusqu'à ce que la MINUAD soit déployée.

L'Ouganda est un exemple récent de coopération internationale placée sous la direction de l'ONU en vue d'atténuer et de prévenir un conflit. Le Canada collabore étroitement avec l'ONU et d'autres partenaires dans le nord de l'Ouganda. Il a fourni une aide aux pourparlers de paix de Juba.

Le Sommet de Nairobi et la signature du Pacte pour la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs ont aussi été l'aboutissement de plus de trois années de négociations et d'efforts pour renforcer la confiance, essentiellement entre les 11 « pays du champ » de la région. La mise en œuvre du Pacte demeure cependant précaire en raison des problèmes non résolus que représentent les forces armées toujours présentes dans la partie orientale de la République démocratique du Congo. Cette situation exige à la fois une attention de la part de la communauté internationale et une présence militaire internationale soutenues. À cet égard, le Canada continuera d'appuyer la mise en œuvre du processus de la conférence en coprésidant le Groupe des amis de la région des Grands Lacs.

Enfin, nous tenons à souligner notre appui à l'initiative prise par la Communauté de développement de l'Afrique australe pour tenter de régler la crise croissante que connaît le Zimbabwe. En raison des effets déstabilisateurs que la crise de gouvernance et la crise économique du Zimbabwe pourraient avoir sur la région, le Canada pense qu'une intensification de la diplomatie régionale s'impose d'urgence. Par ailleurs, nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'envisager d'organiser régulièrement des réunions d'information sur la détérioration constante de la situation au Zimbabwe.

Pour terminer, nous exhortons le Conseil à utiliser tous les outils de prévention des conflits à sa disposition pour s'attaquer aux conflits naissants dès les premiers signes. Il est urgent de mettre en œuvre des actions régionales et sous-régionales coordonnées et, surtout, d'accorder un appui international approprié et rapide à cette action pour maintenir la paix. Chacun doit jouer le rôle qui lui incombe.

M[me] Ithete (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à celles qui vous ont félicité avant nous, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil et se félicite que vous ayez jugé opportun d'inclure dans votre emploi du temps chargé cet important débat sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique. Le document de réflexion sur la prévention des conflits armés que vous nous avez remis pour préparer le présent débat, qui, de notre point de vue, constitue une bonne base pour nos délibérations mérite aussi nos félicitations, et nous partageons nombre des points de vue qui y sont exprimés.

Assurément, le présent débat nous donne une excellente occasion d'échanger des points de vue et de concevoir les meilleurs moyens de renforcer la capacité de l'Union africaine et de ses organisations sous-régionales d'aborder les questions relatives à la prévention et au règlement des conflits en Afrique.

Le présent débat arrive à point nommé, au moment où le nombre de conflits en Afrique augmente malheureusement de jour en jour, provoquant d'indicibles épreuves, des malheurs et des souffrances à des citoyens ordinaires. La moitié environ des conflits armés sévissant dans le monde et les trois quarts environ des soldats de maintien de la paix de l'ONU sont en Afrique. À l'heure où nous parlons, plus de six millions de personnes sont déplacées dans le monde, dont trois millions environ se trouvent en Afrique.

Bien que nous ayons toujours admis que l'Afrique devait jouer un rôle de chef de file dans l'atténuation des facteurs propres à déclencher des conflits sur le continent, nous savons également que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales incombe à cet organe, le Conseil de sécurité. Des organisations régionales comme l'Union africaine peuvent jouer un rôle complémentaire et apporter leur appui à l'ONU. À cet égard, nous apprécions les efforts déployés pour renforcer les relations entre l'ONU, l'Union africaine et ses organisations sous-régionales dans la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Ces efforts, qui doivent inclure, notamment, des processus globaux de désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinsertion et la réinstallation, doivent être déployés à long terme. Il ne suffit pas de mettre fin à l'aide apportée aux pays englués dans des conflits immédiatement après l'achèvement des missions de maintien de la paix, sans tenir compte des facteurs sous-jacents qui peuvent provoquer une reprise du conflit, scénario qui s'est produit précédemment lors de nombreuses missions de l'ONU. Il convient d'appuyer et d'aider les gouvernements démocratiquement élus à mettre en place leurs systèmes judiciaires, à réformer leur secteur sécuritaire et à veiller à ce que les ex-combattants soient pleinement intégrés dans les forces vives de la société.

Au cœur de la plupart des conflits se trouvent des situations de sous-développement et la marginalisation de sociétés entières ou de parties de celles-ci, car un homme affamé reste un homme affamé. Il va sans dire qu'une paix durable et le règlement de conflits doivent être recherchés par le développement social et économique et la répartition équitable des ressources à tous les niveaux. À cet égard, nous espérons que la Commission de consolidation de la paix, si elle reçoit une aide financière adéquate, comblera le vide en déployant et en coordonnant les efforts de consolidation de la paix et de reconstruction dans des pays sortant d'un conflit.

Étant donné que la plupart des conflits qui éclatent en Afrique touchent de nombreux pays au sein de la sous-région, les efforts visant à les régler doivent être déployés à l'échelle régionale et sous-régionale pour contrer, notamment, les activités transfrontières illicites, y compris la circulation d'armes légères et de petit calibre illicites, qui alimentent et exacerbent ces conflits. La disponibilité de ces armes légères et de petit calibre et l'incapacité des États membres à approuver, en 2005, un instrument international juridiquement contraignant qui donne aux États un moyen d'identification et de traçage de ces armes en temps voulu et de façon fiable n'ont fait qu'aggraver la situation. L'espoir est maigre de régler les problèmes profonds et meurtriers qui assaillent l'Afrique, alors que les armes sont peu coûteuses et peuvent être facilement obtenues.

Tout en nous félicitant de toutes les actions entreprises pour régler les conflits armés, nous voudrions insister sur le fait que des investissements plus importants doivent être faits dans la prévention des conflits, ce qui, à notre avis, sera un moyen efficace d'épargner des vies et des ressources financières. Il importe que nous nous efforcions de mettre en place un système d'alerte rapide qui nous permette de déceler et de faire cesser les situations directement avant que le conflit n'éclate.

Pour terminer, nous devrions tous faire tout ce qui est notre pouvoir pour que la paix l'emporte, tout en apprenant à mieux gérer et régler les conflits et, le plus important, à éviter que de nouveaux conflits n'éclatent. Nous partageons tous la responsabilité d'assurer notre sécurité mutuelle, tous les pays assument cette responsabilité, et pas seulement ceux qui font partie de l'Union africaine. C'est seulement en œuvrant pour garantir notre sécurité mutuelle que nous pourrons espérer instaurer la sécurité et une paix durable en Afrique et partout dans le monde.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. Argüello (Argentine) (*parle en espagnol*) : La prévention des conflits est une responsabilité essentielle de l'ONU. Le Conseil de sécurité joue un rôle central dans la prévention des conflits et dans les mesures prises pour gérer les conflits qui n'ont pu être évités. Nous nous demandons dans cette enceinte si nous faisons suffisamment pour cette question si grave

et si complexe dans le cadre d'une initiative qui ouvre de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité de notre action. C'est pour cette raison que je remercie et félicite la présidence congolaise de nous avoir proposé le présent débat, qui, sans nul doute, ne fera que renforcer notre réflexion et notre action.

L'Argentine continue d'accorder une attention particulière à cette question. Elle s'en est occupée en particulier au cours des deux dernières années, alors qu'elle siégeait au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent. Avec une telle responsabilité, elle a participé de façon active et constructive aux débats et aux mesures prises en matière de prévention des conflits armés.

La détermination de l'Argentine à contribuer à l'instauration et au maintien de la paix, en particulier en Afrique, est illustrée par sa participation actuelle à quatre missions de maintien de la paix. Notre intervention dans ce débat s'inscrit dès lors dans le droit fil de cette détermination.

La résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité se veut favorable au renforcement de l'efficacité du rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés, en particulier en Afrique, à travers un large éventail d'actions. La coordination de ces mesures avec les activités du Secrétariat et du Conseil économique et social est indispensable à leur mise en œuvre.

Dans son rapport périodique sur la prévention des conflits armés (A/60/891), le Secrétaire général propose une culture de prévention, qui s'appuie sur trois vecteurs ou dimensions, et évalue de manière claire et convaincante les capacités des Nations Unies et de leurs institutions dans le domaine de la prévention des conflits. En outre, la culture de la prévention s'est également consolidée en tant que valeur commune aux États membres à partir du Sommet mondial 2005.

Pour assurer la prévention selon l'une quelconque de ces trois dimensions, on a besoin d'une vision commune et d'une coordination étroite entre les acteurs clefs qui travaillent ensemble sur chaque cas en mettant à profit leurs compétences respectives. Pour ce faire, le Secrétaire général propose une méthode qui se fonde sur six catégories de mesures appelant à l'action coordonnée du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, des différentes organisations du système des Nations Unies et des organisations régionales.

De même, l'ONU a besoin d'un appui pour développer une vision stratégique de ce que l'ensemble de l'Organisation peut réaliser dans le domaine de la prévention des conflits, et c'est à cet égard que l'Union africaine, qui agit au nom des Nations Unies et met à leur disposition la précieuse ressource de la proximité et de la compréhension des conflits, joue un rôle central dans la prévention. Pour sa part, le Conseil économique et social, grâce à son travail d'analyse, contribue à la compréhension du contexte et à l'évaluation des risques de crise. Ces deux organismes constituent un mécanisme d'alerte rapide qui permet de prendre des mesures dans le domaine de la prévention des conflits.

Il convient de se demander si la coordination de la réflexion et de l'action entre tous les acteurs clefs et le Conseil de sécurité est suffisamment efficace pour garantir le plus haut degré de prévention possible.

Ce débat doit mettre l'accent sur l'institutionnalisation de la meilleure relation possible entre le Conseil de sécurité et tous les organismes participant à la prévention des conflits armés. Cette institutionnalisation doit viser à définir les rôles, à officialiser les fonctions, à élaborer des méthodes de travail – en un mot, à mobiliser les ressources en vue d'une action préventive plus efficace.

Nous devons élaborer des processus afin de tirer profit des expériences précieuses qui se dégagent de la création des Bureaux intégrés des Nations Unies en Sierra Leone et au Burundi, établis par le Conseil de sécurité. Nous suivons avec attention l'évolution des activités du Groupe d'appui à la médiation et du rôle de la Commission de consolidation de la paix. Les enseignements tirés doivent se transformer en accords, méthodes et programmes permettant d'officialiser ce modèle d'action afin de le diffuser dans d'autres pays et régions.

Pour sa part, le Conseil de sécurité doit rénover sa vision de la prévention et devenir, sur le plan opérationnel, l'élément central d'un réseau d'informations et d'actions visant à la prévention des conflits armés. Les relations et fonctions doivent être explicitées, mises à l'épreuve et améliorées.

Nous devons harmoniser la vision et les activités, éviter les doubles emplois ou la perte d'efficacité, faute de méthode ou d'accord sur les détails. Dans cet ordre d'idées, l'Union africaine doit s'assurer, en tant qu'acteur central et proche, qu'elle dispose non seulement des ressources financières nécessaires à la

prévention, mais aussi des ressources institutionnelles, des informations et des procédures uniformes nécessaires à l'alerte rapide et à la prévention des conflits armés. Ces ressources doivent être dégagées par le Conseil de sécurité, qui agit en tant que centre du réseau de prévention.

Ce débat nous permettra de recenser les points faibles et les points forts du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits armés. Toute amélioration obtenue à ce niveau aura un effet multiplicateur au sein du réseau. C'est le début d'un cheminement nécessaire pour mobiliser toutes les ressources disponibles en vue d'atteindre l'objectif de la prévention des conflits armés. Il s'agit d'une tâche partagée et d'un défi difficile à relever, mais c'est aussi l'occasion de renforcer notre efficacité afin de nous acquitter de l'une des responsabilités essentielles des Nations Unies.

Le Président : Je remercie le Représentant de l'Argentine de sa déclaration. Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Je propose avec l'assentiment des membres du Conseil de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 15.